FONDATION DE NICE
Patronage Saint-Pierre Actes
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

SECTEUR ENFANCE-JEUNESSE-FAMILLES

RAPPORT D'ACTIVITE 2019

Service diffus des Mineurs Non Accompagnés

SOMMAIRE

INTRODUCTION 5

I - LA CREATION DU SERVICE MNA EN 2019 10

1-1 genese 10

II - FONCTIONNEMENT DU SERVICE 11

2.1 GRANDS AXES DU PROJET 11

2-2 Présentation de l'équipe 12

2-3 LES TEMPS DE RENCONTRE, DE TRAVAIL ET DE PARTAGES COLLECTIFS 13

2-4 LE PUBLIC ACCUEILLI ET ACCOMPAGNE 14

2-5 – LES PARTENAIRES 16

2-6 MODALITES D'ADMISSION 18

2.7 L'ACCUEIL 18

III - L'ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS SUIVIS 20

3-1 LES MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT 20

3 - 2 LIEN SOCIAL ET INSERTION PROFESSIONNELLE 22

3-3 INNOVATION DANS L'ACCOMPAGNEMENT A LA GESTION DU BUDGET 24

3- 4 LES DEMARCHES DE REGULARISATION 25

3-5 LES DEMARCHES DE SANTE ET LA PREVENTION DANS LES CONDUITES ADDICTIVES 26

3-6 ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE ET SOUFFRANCE PSYCHIQUE 28

3.7 - SORTIE DU DISPOSITIF 29

3.8 - LES ACTIONS ET ACTIVITES COLLECTIVES EN 2019 30

IV - LES LOGEMENTS 32

V - ÉLEMENTS CHIFFRÉS DU SERVICE MINEURS NON ACCOMPAGNES 37

VI - GESTION DES MOYENS HUMAINS 41

VII. GESTIONS DES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS 43

GESTION DES MOYENS TECHNIQUES 43

VIII - CONCLUSION 46

IX - PERSPECTIVES 2020 47

X - ANNEXE 49

INTRODUCTION

En 2019, la Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes poursuit son action en faveur des plus démunis, dans la réponse aux situations de précarité et d'exclusion, selon des valeurs et des principes qui privilégient la dignité, le respect, la solidarité, les droits et les responsabilités de la personne accompagnée, du citoyen.

Elle accompagne en moyenne 10 707 personnes par an et organise ses interventions dans 3 secteurs d'activité :

- **Le Secteur Accompagnement Social et Médico-Social** se consacre aux publics les plus vulnérables et à la lutte contre la grande pauvreté. Il regroupe 3 établissements médico-sociaux du champ des addictions (complété par Reprises qui rémunère le travail à la journée pour des usagers de drogue) et de la précarité associée aux maladies invalidantes : ACT, CAARUD, CSAPA avec amorce d'une plateforme en addictologie. Concernant l'activité hébergement-logement, il rassemble le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) pour personnes isolées et familles (262 places), la Halte de nuit ouverte d'octobre à juin pour 40 hommes et 18 femmes sans-abri et depuis peu une expérimentation pour prévenir le retour à la rue de ménages menacés d'expulsion, complétée par l'ASLL. L'année 2019 a également vu la fin de l'action Sans Domicile Stable-RSA. Le Service Migrants accompagne la demande d'asile (172 places CADA, 100 places ATSA et 306 places HUDA-HUDAP) et renforce en 2019 ses moyens en faveur de l'insertion socio-professionnelle des réfugiés y compris dans le cadre d'un programme de réinstallation pour ceux en provenance du Proche-Orient. Ces interventions se déclinent principalement sur le moyen et haut pays. Ce service a été retenu en 2019 dans le cadre d'un appel à projets sur les cohabitations solidaires. Il bénéficie désormais d'un terrain d'application mis à disposition par les PEP 06 pour son jardin solidaire Lou pantaï, support d'une épicerie solidaire itinérante.
  275 logements dont 61 propriétés de la Fondation sont supports de ces activités de mise à l'abri, d'hébergement, d'accompagnement social global vers un logement autonome. Ce secteur compte environ **91 salariés** et dispose d'un budget d'environ 10,3 millions d'euros pour l'accompagnement de 3600 personnes.

- **Le Secteur Accès à l'Emploi** repose sur le principe selon lequel « tout le monde peut travailler », la reprise d'une activité représentant le meilleur moyen d'accéder à l'autonomie. Il regroupe, un Atelier d'Adaptation à la Vie Active (AAVA), un Atelier Chantier d'Insertion (ACI) avec le support d'une ressourcerie, le dispositif Cap entreprise qui met en relation directe offres et demandes d'emploi à partir de la méthode IOD (Intervention sur l'Offre et la Demande créée par l'association Transfer), Flash Emploi (référent unique RSA) pour les nouveaux entrants dans le RSA, Appui Intensif Emploi pour les allocataires du RSA les plus anciens, une action d'accompagnement à l'emploi pour les séniors allocataires du RSA et une action de développement d'un réseau d'entreprises, ainsi que le Centre de Pré-Orientation qui accompagne des publics en situation de handicap à définir un nouveau projet professionnel. Une plateforme emploi, renforcée en 2019, soutient l'accès à l'emploi des personnes accueillies au CHRS qui a été renforcée en 2019. L'Auto-Ecole Sociale, un partenariat avec le PLIE du Pays de Lérins ainsi qu'une mise à disposition de scooters ou vélos électriques pour les personnes au RSA qui reprennent une activité, complètent ces interventions. En 2019, il faut noter la création d'une entreprise d'insertion dans le secteur de la rénovation du bâtiment pour 4 contrats d'insertion et le lancement d'une expérimentation avec une équipe mobile emploi qui se déplace dans les accueils d'urgence. Ce secteur intervient dans tout le département des Alpes-Maritimes de Grasse à Menton. Il compte **117 salariés**, dispose d'un budget d'environ 4,8 millions d'euros pour l'accompagnement de 5 966 personnes.

- **Le Secteur Enfance-Jeunesse-Familles,** rassemble divers établissements de la protection de l'enfance. Il apporte un soutien matériel, éducatif et psychologique aux enfants, adolescent(e)s, jeunes majeur(e)s confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance : trois Maisons d'Enfants à Caractère Social, la Maison de l'Enfance de la Trinité, un pôle adolescents La Villa Marie Ange - la Guitare accueillent des enfants âgés de 6 à 18 ans, 14 appartements dans le diffus permettent de développer l'autonomie des jeunes de 16 à 21 ans soit 137 enfants et jeunes placés.
  Le milieu ouvert est constitué d'un service d'Action Educative à Domicile en collaboration avec les familles, une entité Pélican-SAP, service professionnalisé d'administrateurs ad hoc et des actions de soutien et d'accompagnement à la parentalité en maison d'arrêt. Le secteur a développé un service de Placement à Domicile, un Lieu Ressource pour enfants et adolescents déscolarisés, il continue d'étoffer en 2019 une plateforme jeunes pour un accompagnement sur mesure visant l'insertion sociale et professionnelle de 100 jeunes de 16 à 25 ans en augmentant la mise à l'abri avec 25 logements disponibles. Fin 2019, une nouvelle convention a été passée avec le département et la DDCS pour le renforcement de l'accompagnement socio professionnel de 30 jeunes de 16 à 18 ans sans hébergement. En 2019, la Fondation a été retenue sur un appel à projets par le Département pour accompagner et loger 48 Mineurs Non Accompagnés (MNA) en colocation dans 20 appartements.
  59 logements dont 8 sont propriétés de la Fondation sont supports de ces activités d'hébergement et d'accompagnement social global vers un logement autonome. En outre, une expérimentation de cohabitation intergénérationnelle est lancée an lien avec Côte d'Azur habitat et Toit en Tandem pour 5 binômes.
  Ce secteur compte **118 salariés**, dispose d'un budget de 6,3 millions d'euros pour l'accompagnement de 1141 enfants, jeunes et familles au total.

- **Le Siège Social** complète les interventions de ces directions opérationnelles en apportant un soutien technique et en garantissant le respect des réglementations liées notamment à l'emploi de fonds publics (la direction générale, la direction administrative et financière, la direction des ressources humaines et les directions technique et immobilière). Il est constitué d'une trentaine de salariés et dispose d'un budget d'environ 1,3 millions d'euros.

Depuis 2017, la Fondation développe également une nouvelle activité de soutien auprès des associations de bénévoles du département, à partir de la collecte de dons et legs, qu'elle compte intensifier.

Cette dynamique d'ensemble s'inscrit en cohérence avec les 2 orientations stratégiques de la Fondation

1. *Le développement du pouvoir d'agir dans le but de :*

Renforcer le pouvoir d'action et de décision des personnes accompagnées, mineures et majeures, en vue de les rendre davantage acteurs de leur parcours, autonomes et leur permettre d'influencer positivement le cours de leur vie.
Réinventer l'identité managériale de la Fondation en aménageant le système pyramidal actuel et mettre en œuvre l'évaluation à 360° c'est-à-dire travailler sur les compétences de chaque salarié-ée en faisant intervenir toutes les parties prenantes qui ont un lien, direct ou indirect, en amont ou en aval, avec lui.
Favoriser des comportements responsables (consom'acteurs, éco citoyens…) au niveau des salariés-ées et des personnes accompagnées.

2. *L'innovation sociale afin de :*

Poursuivre et intensifier la fonction recherche et développement de la cellule projets pour continuer à innover dans les pratiques sociales et dans les actions à mener au profit des publics les plus vulnérables.
Rechercher des financements privés, des coopérations, des montages favorisant l'expérimentation, l'initiative dans le but de réduire toute forme de précarité et d'exclusion.
Intégrer le numérique dans les pratiques professionnelles pour gagner en efficacité et en autonomie.
Attirer des bénévoles pour compléter et enrichir les interventions.

Les grandes réalisations 2019

Le fait marquant de l'année 2019 fut notre capacité à fonctionner en **intelligence collective** après avoir annoncé notre intention d'en faire le principe pilier de notre management.

La mutation de la relation professionnelle entre manager et collaborateur-trice engagée depuis plusieurs années à partir de l'établissement d'une charte de la relation au travail, a trouvé son point d'orgue dans l'évaluation à 360° des cadres, le co-développement, la formation sur le développement du pouvoir d'agir, la mise en place d'outils d'intelligence collective suite à une formation dédiée.

Il s'agit d'encourager l'écoute des salarié(e)s et susciter le partage actif de la vision stratégique.

Autant de changements majeurs qui nécessitent des organisations plus souples, qui restaurent l'initiative comme principe d'intervention d'unités plus horizontales, au sein desquelles la décision se prend à l'issue d'un processus de consultation de l'équipe et non plus dans une logique descendante.

En 2019, nous avons également traduit en pratiques professionnelles permanentes et principales les grands changements à l'œuvre dans notre secteur : l'ouverture sur des **partenariats pluridisciplinaires et décloisonnés** entre le social et le sanitaire comme par exemple, le changement de notre modèle d'intervention sociale désormais basé sur l**e hors les murs, l'aller-vers, les visites à domicile.**

C'est ainsi que nous avons été retenus en novembre 2019 avec l'Association Isatis et l'Hôpital psychiatrique Sainte Marie sur la création du **dispositif Un Chez Soi d'abord** à Nice pour 100 personnes, cumulant errance et maladie mentale. Une équipe pluridisciplinaire va œuvrer de concert avec les acteurs du territoire, pour loger et accompagner dans une logique d'aller-vers ces grands marginaux.

Cette expérience de coopération entre acteurs, unis dans un groupement pour agir au service d'objectifs communs ambitieux est un grand défi. Nice est le 12ème site Français Un Chez Soi d'Abord depuis sa création en 2011.

L'année aura également permis **le développement d'actions existantes** (extension de la plateforme de services jeunes et de la plateforme emploi pour le CHRS, renfort de la dimension insertion des réfugié(e)s, du chantier d'insertion…) mais aussi **la création de nouvelles actions et initiatives** (entreprise d'insertion dans le bâtiment, nouvelles modalités d'accompagnement de 48 Mineurs Non Accompagnés dans le diffus, création d'un jardin solidaire Lou Pantaï pour les migrants, d'une équipe mobile emploi, expérimentation d'une action pour éviter le retour à la rue de ménages frappés d'expulsions…) **sur tous les sujets vecteurs de solidarité** (cohabitation intergénérationnelle, collecte solidaire et inter associative au MIN pour l'épicerie solidaire, …).

L'augmentation continue de notre parc de logements (plus 53 logements en 2019 soit 338) organisée sous l'égide de notre **direction de l'immobilier** nous a également permis d'offrir des garanties de professionnalisme aussi bien à nos tutelles qu'aux bailleurs.

Enfin, en 2019 la Fondation a également souhaité créer une fonction à mi-temps de **chargée de communication** pour accroître la visibilité de ses actions.

Ce développement continu et souhaité, vecteur d'innovations est un signe fort de la vitalité de notre Fondation.

Les perspectives 2020

Dans la continuité, nous poursuivons la **dynamique managériale en refondant notre organisation hiérarchique** : transformation des fonctions de chef de service en responsable de domaines d'activité regroupant plusieurs établissements afin d'initier un pilotage plus cohérent, développement des coordinateurs, cadres de proximité, facilitateurs du travail en équipe.
Issue d'une année de réflexion, organisée en groupes de travail associant tous les cadres, cette adaptation de notre organisation s'effectuera progressivement au gré de l'évolution des carrières actuelles mais le cap est clairement affiché et s'engagera dès avril 2020.

Les pratiques éducatives et sociales orientées vers **l'aller vers, le hors les murs,** faisant une place grandissante à la personne accompagnée considérée comme un partenaire, continueront leur expansion comme norme d'intervention. Pour cela un vaste travail de définition du pouvoir d'agir devra aboutir à l'élaboration d'un référentiel commun.

Le **travailleur pair** sera plus qu'un nouveau métier. Il devient une des composantes de beaucoup d'équipes pour apporter une vision différente et complémentaire de l'accompagnement social. Pour cela nous engagerons un vaste plan de formation pour nous aider à intégrer ces nouveaux collaborateurs dans les équipes.

Les interventions décloisonnées liant logement et emploi, sanitaire/médico-social et social, réfléchissant sur des tiers-lieux ou création artistique, développement durable et économie sociale et solidaire peuvent utilement s'imbriquer, s'accentueront pour rechercher dans la **synergie partenariale et l'expérimentation** des modèles inspirants. Il s'agit de favoriser l'épanouissement et l'autonomie des publics les plus démunis accompagnés.

Notre cellule projets continuera d'animer et susciter un bouillonnement d'idées autour de ces sujets. **L'alimentation, la production maraichère, le recyclage de nos déchets, la distribution alimentaire solidaire** sont des thèmes que nous aborderons comme fil rouge d'une dynamique transversale.

Le Département qui prévoit de confier à la Fondation **un développement ambitieux de Cap entreprise basé sur le concept « personne n'est inemployable »** sera également un des axes majeurs de la nouvelle croissance de notre Secteur Accès à l'Emploi.

Enfin 2020 est placé sous le signe des initiatives en matière de **culture** avec la création en début d'année d'un calendrier illustré par des œuvres artistiques réalisées par nos publics accompagnés et l'organisation d'un séminaire de la Fondation sur ce thème en juin.

Mais la crise sanitaire majeure et inédite du Covid-19 qui frappe la France depuis le 13 mars 2020 met à l'arrêt brutalement toutes nos actions et prévisions et laisse entrevoir une remise en question profonde et durable de notre système sociétal.

L'incertitude sur l'issue de la crise sanitaire et la récession économique sans précédent qui va en découler et dont nous ne pourrons mesurer les effets que sur les mois et les années à venir, doit nous engager à beaucoup de prudence, sans renoncer à l'espoir et l'envie de toujours tout recommencer au service des plus vulnérables qui risquent d'être encore plus durement impactés. Cette crise a été aussi révélatrice de notre capacité à inventer de nouvelles formes de coopérations et de solidarités au sein de notre organisation et qui nous permettront collectivement de vivre ces futurs changements.

I - LA CREATION DU SERVICE MNA EN 2019

1-1 GENESE

Le Département des Alpes-Maritimes lance en Janvier 2019 un appel à projets destiné à la création de 204 places places d'hébergement en diffus pour prendre en charge des Mineurs Non Accompagnés (MNA),.

Au regard de notre expérience au sein du secteur de la protection de l'enfance, de notre expertise dans l'accompagnement des MNA (MECS, Service Pélican), de notre capacité à mobiliser nos ressources internes pour la construction d'un tel service (Service immobilier, Service Migrants, CSAPA, Plateforme jeunes…),

Le conseil d'administration de la Fondation de Nice PSP ACTES, a décidé de s'engager dans cet appel à projets dont la finalité était de répondre à des besoins d'accompagnement non couverts sur le territoire. La collaboration avec la direction a été essentielle dans le processus d'élaboration et de construction de cette action.

Le choix de la fondation de rattacher ce service au secteur 3 (Enfance, Jeunesse, Famille), a confirmé la volonté d'inclure ce public, trop souvent stigmatisé, dans les dispositifs d'accompagnements pour mineurs.

Par arrêté du 22 mars 2019, la Fondation de Nice est donc autorisée à recevoir au sein du service d'hébergement en diffus pour Mineurs Non Accompagnés « Diffus MNA La Guitare », des garçons et des filles âgés de 16 ans à 18 ans. La capacité d'accueil définie est de 48 places réparties sur le bassin géographique des délégations territoriales n° 3 et 4. Les adolescents(es) sont orientés par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Par ailleurs, le rattachement partiel de ce service à la MECS La Guitare a permis de mutualiser, entre autres, du personnel, les locaux ou le matériel, ce qui a facilité un démarrage rapide de l'action. L'intention était également de favoriser la création de passerelles entre les deux services dans un objectif de mixité et de soutien.

Le service « Diffus MNA La Guitare » a accueilli les premiers mineurs en Juillet 2019.

L'objectif fixé était d'être en capacité de recevoir, fin décembre 2019, 48 Mineurs Non Accompagnés hébergés au sein de 24 logements (T3, T2, Studios).

Pour ce faire, l'équipe de la direction immobilière de la Fondation de Nice a été très efficace pour la captation de tous ces logements, en fin d'année, conformément aux engagements pris.

II - FONCTIONNEMENT DU SERVICE

2.1 GRANDS AXES DU PROJET

Selon la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, le Mineur Non-Accompagné (MNA) est un « *enfant âgé de 0 à 18 ans qui entre sur le territoire des États membres sans être accompagné d'un adulte qui est responsable de lui de par le droit ou la pratique en vigueur dans l'État membre concerné* ».

La loi du 14 mars 2016 (Loi n° 2016-297) relative à la Protection de l'Enfance précise leur statut en tant que « *mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille* ».

Il était question de proposer à ces jeunes un lieu d'accueil s'inscrivant dans l'organisation du dispositif des Mineurs Non Accompagnés dans le Département des Alpes Maritimes.

En effet, après les phases de mise à l'abri, d'évaluation de la minorité, de l'isolement et une fois le diagnostic des besoins réalisé, il s'agit d'orienter les MNA âgés de 16 à 18 ans vers un dispositif permettant le déploiement du projet du jeune et la préparation à sa majorité, tout en lui proposant un lieu d'hébergement propice à un accompagnement vers l'autonomie.

Les missions principales du service regroupent les enjeux mentionnés dans l'appel à projets : l'insertion sociale et professionnelle, l'accompagnement médical, l'intégration dans la société française, l'accès au droit, l'accès à l'autonomie.

Nous avons axé notre proposition d'intervention dans une logique « d'aller vers » organisé en visites à domicile.

Ces interventions sont conjuguées à des modalités d'accompagnement au sein d'un accueil de jour consacré aux jeunes inactifs. L'objectif étant de les aider à s'insérer socialement et professionnellement.

Pour ce faire, nous développons toutes les actions nécessaires permettant leur intégration dans la société française, la maîtrise de la langue française, l'accès aux droits, à la citoyenneté et à l'autonomie.

2-2 PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE

L'équipe est composée de six travailleurs sociaux (Conseillers en Insertion Professionnelle, Educateurs spécialisés, Assistante de service social, Conseillère en Economie Sociale et Familiale), une coordinatrice, un chef de service et de deux surveillants de nuits. Au niveau administratif, une secrétaire et une comptable interviennent également sur le service. En 2019, trois bénévoles complétaient cette équipe, pour des missions d'apprentissage de la langue française et d'aide aux devoirs.

Nous nous sommes attachés à composer une équipe pluridisciplinaire, en réponse à la diversité des axes de travail à destination des MNA. Cela permet à chacun des travailleurs sociaux de s'imprégner de la spécificité et de l'expertise de l'autre afin de développer et de diversifier ses propres compétences.

« Originaire du secteur Accès à l'Emploi de la Fondation, je n'avais jamais accompagné de jeunes mineurs. C'est un public avec qui je souhaitais travailler, et plus particulièrement avec les mineurs étrangers. Dans le cadre de mes missions de CIP sur le secteur 1 ou 2, j'ai pu vérifier que l'aspect « accompagnement éducatif » était un domaine professionnel que je souhaitais approfondir.

Je me suis intéressé au public étranger dans le cadre d'activités extraprofessionnelles en tant que bénévole au sein de l'association « Le Refuge » à Nice. J'accompagnais des jeunes majeurs (18 à 25 ans) exclus du domicile familial. Certains d'entre eux venaient de pays étrangers, rejetés à cause de leur orientation sexuelle.

Je voulais aussi « toucher à tout », en accomplissant des missions plus larges que l'accès à l'emploi : la santé, la scolarité, la régularisation, la culture, etc. ».

Pierre-Yves ESLAN, Conseiller en Insertion Professionnelle

Même si des compétences spécifiques et complémentaires composent l'équipe, tous les travailleurs sociaux interviennent auprès de l'intégralité des jeunes afin de cultiver :

- Un esprit de cohésion au service des personnes accompagnées
- Une efficacité et une réactivité dans l'accompagnement, au plus près des besoins
- Des liens de proximité partagés par tous

Chaque travailleur social a la référence de huit jeunes, en binôme avec un co-référent pour chaque situation.

Depuis l'ouverture du service, les travailleurs sociaux assurent une permanence sur une amplitude de 08 h 00 à 23 h 00.

Les surveillants de nuit effectuent en moyenne deux passages par nuit sur chaque logement, entre 23 heures et 7 heures du matin.

« *La création de ce nouveau service a nécessité le recrutement de deux surveillants de nuit pour assurer la sécurité des jeunes au sein des appartements. Cette création de postes a permis de mutualiser l'équipe des surveillants de nuit au niveau du secteur et de réorganiser le fonctionnement et les modalités du service. En effet, pour garantir et optimiser la sécurité des jeunes accueillis, deux tournées ont été créées en fonction des lieux géographiques des appartements dans le diffus. Des puces ont été installées dans chaque appartement pour attester du passage du surveillant qui, à l'aide d'un rondier, « bipe » lors de sa venue pour vérifier que chaque jeune est bien présent et en bonne santé. Ce dispositif a permis d'améliorer le service rendu aux jeunes pris en charge, de renforcer les moyens humains quand les nuits sont agitées et de sécuriser aussi les salariés* ».

Caty BILLI, Cheffe de Service des Services Généraux

2-3 LES TEMPS DE RENCONTRE, DE TRAVAIL ET DE PARTAGES COLLECTIFS

Les **réunions d'équipe hebdomadaires** ont lieu tous les jeudis après-midi. Sont abordés, pendant ces réunions :

- L'organisation de la semaine à venir : accompagnements médicaux, rencontre employeurs prévus, rendez-vous à fixer et organisation des visites à domicile
- Différents points relatifs à l'organisation du service et les informations générales
- Echanges sur les situations des jeunes et réflexion sur les actions à mener
- Des interventions du chef de service sur des points concernant les orientations de la fondation ou le développement du service ont également été réalisés.

Une **réunion pédagogique** a été organisée une fois par trimestre. Elle est coanimée par le Chef de Service et le Directeur Pédagogique. Ce temps constitue un espace de réflexion sur les pratiques, les difficultés rencontrées dans l'accompagnement, l'organisation du service, l'actualisation du règlement de fonctionnement, etc.

La réunion pédagogique peut également permettre de retravailler ensemble certains supports à destination des jeunes accueillis.

Le **Comité Technique** (COTECH) se déroule tous les vendredis matin au sein de la section MNA et réunit tous les acteurs du Département qui accompagnent les Mineurs Non Accompagnés. Le Comité Technique procède aux orientations des mineurs confiés en fonction de leurs besoins et de leur projet. Par ailleurs, cet espace permet de réfléchir à des supports communs, organiser certaines actions, relayer des informations propres à la prise en charge des MNA et échanger sur certaines situations problématiques.

Le **Comité de Suivi Diffus** a lieu tous les premiers mardis de chaque mois. Il réunit les acteurs en charge de l'hébergement des MNA en diffus. Il est question d'effectuer le suivi de la montée en charge, le suivi d'activité et d'échanger sur l'accompagnement des mineurs accueillis en appartements.

2-4 LE PUBLIC ACCUEILLI ET ACCOMPAGNE

Le service est exclusivement destiné aux adolescents ayant le statut de Mineurs Non Accompagnés. Ce statut est attribué après la procédure dite « d'évaluation à la minorité » effectuée très rapidement après que le jeune ait fait connaître sa situation à un service public (généralement les services de police ou hospitalier) sur le territoire.

Il s'adresse à des jeunes de 16 à 18 ans, confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance du Département des Alpes Maritimes du fait de l'absence de membres de leur famille sur le territoire français.

Au 31 Décembre 2018, le Département des Alpes Maritimes accueillait 838 MNA, soit 20% du public pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance.

En effet, étant reconnus comme des mineurs en danger du fait de leur âge et leur isolement, leur placement est officialisé, dans un premier temps, par une Ordonnance de Placement Provisoire. Une saisine du Juge des Enfants est faite à ce moment-là.

Les MNA sont ensuite convoqués par un juge pour enfants afin qu'un Jugement en Assistance Educative soit prononcé. Il vient confirmer la mesure de placement provisoire pendant la durée évaluée nécessaire.

Sans parent sur le territoire, les MNA remplissent également les critères pour qu'une mesure de tutelle soit ouverte. Ils sont donc susceptibles d'être convoqués devant le Juge des Tutelles. Parfois, les adolescents atteignent l'âge de la majorité avant d'avoir été convoqués pour une ouverture de tutelle. Cela est dû à une arrivée sur le territoire à un âge avancé, notamment après 17 ans.

Dans le cadre du Jugement en Assistance Educative, le Conseil Départemental est considéré comme le service gardien des jeunes placés et protégés. Ainsi, l'Aide Sociale à l'Enfance est autorisée à accomplir des actes usuels pour le mineur. Les actes non usuels doivent faire l'objet d'une demande au Juge des Enfants.

L'isolement propre à leur statut est une donnée importante. Les équipes de travailleurs sociaux sont les interlocuteurs principaux de ces adolescents en quête de repères et de soutien dans tous les actes de leur quotidien.

Les forces de ce public, éléments facilitateurs dans le cadre de notre accompagnement :

- ➔ Capacité à s'adapter à un nouvel environnement (vie en appartement)
- ➔ Volonté d'intégration des codes, de la langue et de la culture française
- ➔ Implication dans le milieu professionnel et scolaire
- ➔ Participation active aux actions/activités proposées
- ➔ Fort potentiel sportif

Problématiques des jeunes repérés :

- ➔ Certains avec des conduites addictives (alcool et stupéfiants)
- ➔ Séquelles physiques et psychologiques notamment pour les jeunes originaires de l'Afrique de l'Ouest ayant transité par la Lybie
- ➔ Préjugés sur l'accompagnement psychologique ou la médecine due à certaines croyances
- ➔ Possibles conduites à risque et participation à des actes délictueux (suivi PJJ)
- ➔ Troubles psychiques souvent associés à la prise d'un traitement quotidien
- ➔ Inquiétude latente concernant la famille restée au pays
- ➔ Difficultés dans la gestion du budget (rapport à l'argent parfois inadapté)
- ➔ Angoisses liées à la situation administrative
- ➔ Difficulté dans les apprentissages

2-5 – LES PARTENAIRES

Nos premiers partenaires, ceux du quotidien, sont les bénévoles intervenant sur le service pour dispenser auprès des adolescents des cours de français et de soutien scolaire. En 2019, 3 bénévoles intervenaient, à ce titre, de manière régulière.

Les équipes travaillent en collaboration avec les travailleurs sociaux et chargés de dossiers de la section Mineurs Non Accompagnés du Conseil Départemental. L'objectif est de proposer au jeune le meilleur suivi possible et des réponses adaptées à ses besoins et ses attentes.

Le service dédié aux Mineurs Non Accompagnés développe en 2019 des partenariats pour mener à bien ses actions, notamment :

- Au sein de notre Fondation : le service immobilier, la direction financière, le CSAPA, le service Pélican (administrateurs ad hoc), le service Migrants, l'auto-école sociale, l'épicerie solidaire, la ressourcerie.
- Collaboration avec les employeurs et les Centres de Formation du département des Alpes Maritimes au sein desquels sont scolarisés les apprentis : contact régulier et rencontres avec l'équipe enseignante, accompagnement des jeunes aux journées portes ouvertes, etc.
- Pour mener à bien le volet santé, collaboration régulière avec le Centre de Lutte Anti Tuberculeuse (CLAT), les médecins généralistes, pharmacies, laboratoires et centres dentaires de nos secteurs, les Centre Médico-Psychologiques (CMP), le médecin PMI référent de la section MNA.
- Dans le cadre du suivi de certains jeunes, collaboration avec les équipes de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (Unité Educative en Milieu Ouvert, Services Territoriaux Educatif de Milieu ouvert, Permanence Educative auprès du Tribunal pour Enfants, etc.).
- Inscription du Service aux Enfants de Frankie afin de pouvoir bénéficier des animations sportives (football, basket-ball, grand prix de formule 1, etc.).
- Commande à l'Agence du Don permettant de fournir aux jeunes : fournitures scolaires, produits d'hygiène, literie, petit mobilier, etc.
- Partenariat avec Lignes d'Azur pour établir, sur site, des cartes de bus annuelles, avec la bibliothèque municipale de Nice qui permet l'inscription de ces adolescents afin de favoriser l'accès à la culture du pays d'accueil.

Les acteurs dans le parcours du jeune

2-6 MODALITES D'ADMISSION

Les demandes d'orientations des MNA au sein des services diffus sont effectuées par les structures « de mises à l'abri, d'évaluation et d'orientation » gérées actuellement par l'association PAJE ou, dans certains cas, par le Foyer de l'Enfance des Alpes Maritimes.

Ces demandes sont dans le même temps adressées au Conseil Départemental.

Les transferts sont validés durant les Comités Techniques Hebdomadaires organisés au sein des locaux du département chaque vendredi, en accord avec les référents des jeunes de la section MNA et la responsable de la section.

Sous la responsabilité d'une cheffe de service, la section intervient exclusivement dans la prise en charge des MNA, notamment, dans le cadre de l'évaluation à la minorité et le suivi des adolescents jusqu'à la majorité.

Les travailleurs sociaux effectuent ce suivi et valident les orientations des jeunes dont ils ont la référence, lorsqu'il est question d'une orientation après la mise à l'abri.
Les chargés de dossier et chargés de mission contribuent également à ce travail sur le volet administratif et juridique.

2.7 L'ACCUEIL

L'adolescent est accueilli dans un premier temps dans nos locaux où se déroule un entretien d'admission en présence d'un professionnel de la structure qui est à l'origine de la demande d'orientation.

Le référent désigné, la coordinatrice et le chef de service sont également présents au démarrage du projet.

Le jeune est invité à se présenter et à aborder son projet actuel et futur, ses besoins et ses attentes. Nous l'invitons également à s'exprimer sur le bien-fondé de cette orientation, sur la façon dont il imagine un accompagnement sur un service d'accueil en diffus, etc.

Cet entretien permet à la structure précédente de communiquer les informations essentielles concernant la situation du jeune dans son ensemble. Ce temps est également propice à l'introduction des règles de vie en appartement : respect du logement alloué, du voisinage, etc.

Le mineur est ensuite accompagné sur le logement en présence de son référent, qui lui consacre la journée ou la soirée suivant les cas.

Un Chargé de Mission Hébergement de notre service immobilier est présent sur place au moment de l'intégration du logement afin de réaliser un état des lieux d'entrée. Il est aussi question de montrer aux jeunes comment utiliser l'électroménager, leur montrer le compteur électrique, le robinet d'arrivée d'eau, la fiche ou figurent les numéros du service, des secours, etc. L'hébergé signe ensuite l'état des lieux d'entrée. Le même état des lieux sera fait le jour de son départ du logement.

Le mineur est accompagné, le jour même, au supermarché par son référent pour faire ses premières courses alimentaires. Cet accompagnement est suivi d'un temps de cuisine et de partage du premier repas avec le(s) colocataire(s) de l'appartement.

La première journée/soirée sur le logement est également l'occasion pour le référent de détailler avec le jeune les règles de vie inhérentes à notre service. Cela est formalisé par la signature des règles de vie, respectivement par le travailleur social et l'adolescent.

« *L'accueil d'un nouveau hébergé dans notre structure est un moment très important pour le jeune accueilli, mais également pour l'équipe éducative. Cet espace permet à chacun de faire connaissance, d'installer une relation de confiance, mais aussi de définir ensemble les objectifs à atteindre avant l'échéance de la majorité.*

A la suite de l'entretien d'admission, le référent ainsi que le jeune vont sur le logement. Le jeune y rencontre son colocataire. Le travailleur social lui remet les clés et le laisse s'installer. Il revient quelques heures après avec le premier budget du jeune. Les premières courses sont faites ensemble : c'est un moment d'échange privilégié, d'évaluation des capacités du jeune. C'est une étape importante pour le travailleur social référent.
De retour sur le logement, nous préparons ensemble le repas afin de le partager avec le colocataire. Le travailleur social explique également le fonctionnement de l'électroménager (plaque de cuisson, lave-linge, four, etc.).

Pendant la cuisson, le travailleur social présente les règles de vie en appartement, donne les numéros de téléphone afin que le jeune puisse joindre le service 24h/24 et 365jrs/an. Nous remplissons ensemble les premiers documents administratifs.
Pour finir la soirée, nous dégustons un excellent mafé, spécialité du pays d'origine du jeune. Après le repas, le référent laisse les deux jeunes finir la soirée et se coucher ».

Pierre-Yves ESLAN, Conseiller en Insertion Professionnelle

« *J'ai rencontré Elisa, Pierre-Yves et Hélène à l'accueil. Nous avons fait un point sur les papiers, sur le contrat de travail. On est arrivés et on a été reçus dans la salle de réunion. J'ai pu poser des questions, et exprimer mes attentes. Cette réunion était sympa, cela s'est très bien passé. Ensuite, j'ai été accompagné jusqu'à l'appartement, on a trouvé un appartement propre, en ordre, on a dialogué avec les éducateurs. Après, on a fait les achats pour préparer ensemble un repas et on a mangé ensemble, on a terminé le repas à 20 h 10. C'était bien organisé ».*

C. ML, jeune accueilli en Octobre 2019

III - L'ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS SUIVIS

3-1 LES MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

L'équipe œuvre au quotidien autour d'un travail éducatif s'organisant le plus souvent dans le cadre de visites à domicile, mais également, suivant les objectifs, à l'extérieur du logement.

Les objectifs des visites à domicile sont les suivants :

- Favoriser, par ces interventions de proximité, l'instauration d'un lien de confiance
- Observer le(s) jeune(s) dans son/leur lieu de vie et repérer les éventuelles difficultés
- Proposer des interventions relatives aux difficultés observées et/ou aux attentes du/des jeune(s) : accompagnement à la gestion du budget, aux courses, entretien du logement, accompagnement dans la confection de repas diversifiés
- Observer la dynamique du groupe partageant l'appartement
- Proposer des interventions pour anticiper, réguler ou pallier les difficultés rencontrées lors de la cohabitation

L'équipe est mobile afin de permettre une réactivité dans le suivi.

A ce titre, chaque travailleur social est équipé d'un PC portable (avec possibilité de connexion internet via le smartphone), leur permettant d'effectuer si besoin, les démarches administratives ou le suivi de la scolarité directement au sein du domicile avec le jeune concerné.

Les difficultés propres à un adolescent dans la gestion d'un appartement sont renforcées par le fait que ces jeunes ne sont pas nés en France. La majorité des MNA arrivent en France sans jamais avoir utilisé un lave-linge, un micro-ondes, un four, un congélateur, des produits d'entretien de tout type pour différentes surfaces, etc. Pour certains, il s'agit par exemple de leur apprendre à utiliser des couverts, de ne pas mettre les légumes au congélateur, de ne pas laisser de la viande à l'air libre pendant une journée, etc.

Ces « lacunes » constituent donc le premier point de travail dans cet accompagnement éducatif.

Notre volonté est de permettre à ces jeunes d'être les plus adaptés possible à leur nouvel environnement afin qu'ils ne soient pas exclus plus tard socialement, en tant qu'adulte.

Les temps de cuisine, de repas partagés et plus largement les moments de présence physique sur les logements sont aussi des vecteurs propices pour leur transmettre certains codes de politesse ou de règles de savoir-vivre.

Nous accueillons des adolescents de toutes origines sociales et culturelles qui peuvent présenter des difficultés quant à l'entretien du logement.

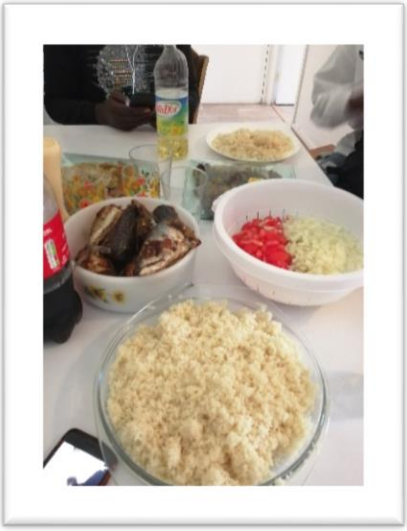

Un suivi régulier effectué par les travailleurs sociaux est donc nécessaire.

« Afin de favoriser l'intégration des jeunes, nous travaillons avec eux les différences entre la France et leurs pays d'origine : la façon d'aborder les rapports hommes/femmes (au travail, dans les répartitions des tâches ménagères, dans le couple, etc.).

Nous leur expliquons les différences culturelles au niveau religieux (calendrier, traditions, alimentation, etc.), dans le langage (utilisation du tu/vous, utilisation de certaines expressions, etc.).

De façon transversale à l'interculturalité, il y a la question de la santé : expliquer le système de santé français, donner des notions d'anatomie et de fonctionnement de l'organisme (fonctionnement du système digestif, qu'est-ce la tuberculose, comment se déroule une prise de sang et pourquoi, etc.).

C'est tout le travail qui est fait lorsqu'on les accompagne aux rendez-vous médicaux. Nous les sensibilisons à l'hygiène (corporelle, alimentaire, dentaire). Ce thème de la santé rejoint celui de la sexualité et de l'approche que nous en faisons auprès des adolescents : aborder la contraception, distribuer des préservatifs, faire appel à des intervenants extérieurs pour faciliter l'échange autour de ce sujet.

Aussi, en terme de citoyenneté, nous les sensibilisons et les inscrivons dans le droit commun : déclaration d'impôts, explications du cadre législatif dans lequel ils s'inscrivent, formation en apprentissage, monde du travail, fonctionnement du système de santé, etc. ».

Nicolas MICHAUD, éducateur spécialisé

L'accompagnement à l'insertion sociale doit être favorisé par la compréhension et l'appropriation des normes et règles d'un système.

Il s'agit de les amener à une meilleure connaissance, du système français dans son ensemble.

Cet accompagnement débute dès leur arrivée au sein de nos appartements, par l'intégration des règles inhérentes au service et au logement partagé.

Nous veillons à ce que la barrière de la langue ne soit pas un frein à la bonne compréhension de ces règles. En ce sens, nous nous réservons la possibilité de solliciter un interprète pour nous épauler dans les moments clefs de l'accompagnement (entretien d'admission, élaboration du projet personnalisé, accompagnements médicaux, etc.). En 2019, nous n'avons pas eu besoin d'avoir recours à un interprète.

En 2019, notre livret d'accueil (incluant les règles de vie en appartement) a été traduit en anglais et s'est révélé être un outil adapté pour les 5 jeunes anglophones accueillis cette même année.

3 - 2 LIEN SOCIAL ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Le lien social, lutte contre l'isolement des mineurs non accompagnés

Les adolescents que nous accompagnons sont par définition des personnes isolées.

En l'absence de présence familiale sur le territoire français et souvent même de toute personne ressource, la lutte contre l'isolement est un enjeu majeur auprès de ce public.

Les jeunes expriment souvent leurs difficultés à « rencontrer » de nouvelles personnes en dehors de la communauté à laquelle ils appartiennent ou des connaissances faites sur leurs anciens lieux de placement.

C'est pourquoi les animations dites « de loisirs » telles que le cinéma, les animations proposées par la ville de Nice, bien qu'elles aient également une visée sociale et éducative nous paraissent essentielles en tant qu'outil de lutte contre l'isolement. Il s'agit de faire sortir les jeunes de leur quotidien souvent particulièrement rythmé par l'activité professionnelle, leur permettre de rencontrer et de s'ouvrir à de nouvelles personnes.

Il convient aussi de proposer à ces adolescents des espaces de rencontres autour de la culture. Cette année, des visites de musées et du Patrimoine, des participations à des activités culturelles proposées par la ville, des accompagnements à la bibliothèque ont pu se mettre en place.

Concernant les activités en vue de favoriser le lien social, nous faisons le choix de ne pas les proposer, dans le même temps, à un effectif de jeunes trop important. Il est question d'individualiser au mieux ces actions afin que chacun puisse y trouver un intérêt.

La pratique d'une activité sportive encadrée est encouragée En effet, nous remarquons que les jeunes inscrits dans ce type d'activité ont un réseau amical plus large et développé.

C'est aussi dans ce but que nous avons proposé et réalisé cette année des activités et des repas collectifs entre les adolescents du service MNA et de la MECS La Guitare.

Enfin, le fait de rencontrer des personnes ressources adultes permet aux MNA de sortir de leur statut de personnes isolées. Souvent, cela concerne les employeurs ou les entraîneurs de club. Les travailleurs sociaux accordent une attention particulière à ces personnes, qui peuvent se révéler comme ayant une place primordiale dans la vie et le projet du jeune concerné.

Par ailleurs, nous soutenons les MNA dans leur volonté de participer aux fêtes de fin d'année des entreprises, partager des temps informels avec leurs collègues de travail, leurs entraîneurs, etc. L'équipe s'attache à conserver et favoriser ces liens.

L'accompagnement à l'insertion professionnelle

Sur les 35 jeunes accompagnés en 2019, 32 étaient inscrits dans un parcours d'apprentissage.

L'accès à l'emploi et de manière générale à la scolarité est un facteur déterminant dans la dynamique d'intégration des mineurs étrangers. La formation est aussi un vecteur d'accès à l'autonomie leur permettant d'une part, d'être reconnus comme ayant des compétences et d'autre part, de favoriser une certaine indépendance financière.

Pour mener à bien cette mission, l'équipe tente de mobiliser l'ensemble des acteurs de la formation professionnelle et exploite tous les dispositifs liés au cursus de l'apprentissage, à travers les possibilités d'orientations des jeunes vers les CFA, la mission locale ou la recherche de potentiels employeurs, etc. Les travailleurs sociaux en 2019 ont également développé un réseau, à ce niveau, leur permettant d'être informés en temps réel des offres de contrat d'apprentissage à pourvoir dans les Alpes Maritimes. En ce sens, ils effectuent une veille dans l'objectif de guider les adolescents vers des possibilités en corrélation avec leur projet professionnel.

Les MNA s'orientent vers ce type de formation afin de bénéficier d'un salaire qu'ils pourront épargner jusqu'à leurs 18 ans mais, aussi, pour bénéficier d'une formation qualifiante comme il est exigé lors de la demande de titre de séjour. En effet, l'activité professionnelle est la porte d'entrée principale à toute demande de régularisation.

L'équipe éducative s'attache à contacter individuellement chacun des employeurs après l'admission des jeunes au sein de notre service. Il est question, par ailleurs, d'aller rencontrer directement sur le lieu de travail les maîtres d'apprentissage afin de favoriser la collaboration avec ces derniers.

Les travailleurs sociaux accompagnent également les jeunes ainsi que les entreprises concernées dans le renouvellement de l'Autorisation Provisoire de Travail, notamment, à l'approche de la majorité où l'employeur doit lui-même effectuer la demande. Il s'agit d'assurer une veille, en lien avec le lieu d'apprentissage afin d'effectuer cette démarche dans les délais demandés.

Au quotidien, l'équipe s'attelle également à aller à la rencontre des équipes enseignantes et effectuer le suivi dans la scolarité.

Les adolescents « inactifs » sont accompagnés individuellement dans la recherche d'une formation professionnelle : participation aux portes ouvertes des centres de formation et rencontres de potentiels employeurs, accompagnement dans la constitution de CV et lettre de motivation, préparation aux entretiens, mise en œuvre de stage avec le concours de la mission locale ou de la chambre des métiers, etc.

Les bénévoles présents participent également à ces enjeux, en proposant notamment des temps d'aide aux devoirs et d'apprentissage de la langue française.

3-3 INNOVATION DANS L'ACCOMPAGNEMENT A LA GESTION DU BUDGET

Un budget mensuel est alloué à chaque adolescent pour l'achat de l'alimentation, la vêture, les produits d'hygiène, d'entretien, l'argent de poche, etc.

Chaque jeune est accompagné au moins la première fois, dans le cadre de ses dépenses. L'accompagnement individuel à ce niveau se poursuit ou non en fonction de l'autonomie du jeune. Chaque travailleur social s'appuie, avec le jeune, sur une fiche d'allocation mensuelle afin de répartir l'attribution du budget de manière adaptée.

Les MNA dans leurs pays d'origine disposaient de très faibles ressources, la monnaie étant évidemment différente de l'euro. Pour ces jeunes, c'est donc une gestion nouvelle, englobant à la fois la difficulté de gérer un budget conséquent : (310 euros, ce qui correspond, pour exemple, à trois fois le salaire mensuel moyen au Mali) mais dans un pays où le coût de la vie est élevé. Il convient aussi d'assimiler l'usage d'une monnaie différente.

A notre ouverture en juillet 2019, tous les Mineurs Non Accompagnés arrivant sur le service ont bénéficié d'une remise des allocations en espèces et en petite coupure (billet de 10 euros).

Nous constatons que les MNA se trouvaient rassurés par le fait de se voir délivrer leur allocation de la sorte. En effet, la majorité des jeunes sont issus de pays où il y a recours à la liquidité pour toutes les transactions de la vie courante.

Toutefois, ce type d'attribution d'une allocation n'est guère représentative de la réalité du système français. Nous souhaitions préparer les jeunes au mieux à la réalité dans laquelle ils seront confrontés en tant qu'adultes. Par exemple, le fait que toute attribution d'argent (salaires, aides financières, allocations, etc.) s'effectue par virement bancaire.

Par ailleurs, l'attribution de nos allocations en espèces engendrait une difficulté au niveau du service, par rapport à la somme que cela représentait et la gestion nécessaire pour se procurer cette liquidité.

C'est pourquoi nous avions pour projet de proposer à certains adolescents le virement de ces allocations.

Mais, dans le cadre de la prise en charge des MNA, les possibilités de virement, sur leurs propres comptes bancaires, se sont avérées restreintes. D'une part, tous les jeunes n'ont pas de compte bancaire, car il faut pouvoir bénéficier d'un contrat d'apprentissage et d'actes état civil.
D'autre part, les comptes bancaires ouverts dans le cadre du partenariat entre le Conseil Départemental et la Banque Postale ne permettent pas des retraits supérieurs à 20 euros par semaine. Le projet de modification de ce plafonnement pour certains comptes n'a pas pu aboutir en 2019 avec La Banque Postale.

Ainsi, pour mener à bien ce projet, nous avons proposé à certains de nos jeunes une carte de crédit (Moon Card). Cette proposition a été faite après la phase de contrôle régulier des dépenses et de l'évaluation faite par le travailleur social référent.

Lorsque nous avons proposé les « Moon Card », il a fallu, dans un premier temps, déconstruire les représentations de ces adolescents habitués à la manipulation d'espèces. En effet, ces derniers ont

pu exprimer que la gestion d'un budget sous forme « numérique » (consultation des dépenses et du solde sur internet) leur laissait penser que « l'argent n'était pas réel » puisque non palpable.

Une fois ces représentations dépassées, les adolescents se sont vus valorisés par cette carte de crédit, qui leur permet de gérer leur budget en étant responsabilisé et indépendant.

« *Cette mesure a été pensée pour permettre une plus grande autonomie des jeunes dans la gestion de leur budget mensuel. Cela amène les bénéficiaires à organiser leurs dépenses en fonction du budget disponible sur le compte en question. Chaque carte est rattachée à un compte accessible sur internet, sur lequel chaque jeune et chaque membre de l'équipe peut suivre les dépenses effectuées* ».

Morgane LAMARINE, comptable du secteur Enfance-Jeunesse-Famille

Ces cartes bancaires sont reliées à un compte professionnel unique permettant à la fois tout type de dépenses (paiement par carte bancaire et sans contact) et les retraits dans tous les distributeurs. Les paiements sur internet sont possibles, mais les jeunes doivent solliciter leur travailleur social référent afin que l'option soit activée et que la démarche soit faite en présence de l'adulte (achat de vêture sur internet, par exemple).

Les Mineurs Non Accompagnés de la Fondation sont les premiers bénéficiaires du département à expérimenter cette carte dans le cadre de l'allocation mensuelle qui leur est attribuée.

Au 31 décembre 2019, nous avons mis en place 7 Moon Card, ce qui permet de limiter le recours aux espèces, mais aussi de moderniser et de numériser les dépenses.

Au regard de cette expérimentation positive en 2019, le développement des Moon Card se poursuivra en 2020 et sera proposé aux Mineurs Non Accompagnés suffisamment autonomes dans la gestion de leur budget.

3- 4 LES DEMARCHES DE REGULARISATION

L'accompagnement à l'accès au droit est une thématique essentielle du point de vue des jeunes accueillis. Ces derniers accordent une importance particulière à la constitution des documents d'état civil (passeport notamment) afin de pouvoir régulariser leur situation administrative à la majorité.

L'accompagnement à la Préfecture pour la première demande de titre de séjour est souvent un moment anxiogène pour les jeunes, qui marque toutefois un rite de passage symbolique dans l'optique de leur stabilisation en France.

En 2019**, 3 jeunes** ont été accompagnés à la Préfecture de Nice pour leur première demande de titre de séjour.

Il est à noter que la Préfecture de Nice a mis en place un accueil privilégié pour les demandes de titres de séjour des MNA. En 2019, les jeunes devaient être accompagnés les mardis matin, leurs dossiers étant traités en priorité.

Toutefois, le délai de traitement des demandes ne permet pas toujours que le jeune se voie octroyer son titre de séjour avant ses 18 ans. Ce paramètre rend particulièrement complexe l'anticipation d'une orientation à la majorité, car seule la carte de séjour permet aux jeunes majeurs de bénéficier des aides de droit commun.

7 jeunes ont été accompagnés dans leurs Ambassades/Consulats respectifs, à Paris et Lyon (4 allers-retours au total) pour y effectuer les démarches consulaires nécessaires (demande de carte consulaire, demande de passeport, retrait de passeport).

Des difficultés ont déjà été rencontrées lors de ces accompagnements en dehors de la région. Les freins rencontrés sont propres à chacune des ambassades ; la difficulté récurrente concerne les soudains changements de procédures et l'exigence de nouveaux documents ou d'actes d'état civil plus récents.

Ces situations provoquent une grande inquiétude pour les adolescents qui voient parfois leur demande de passeport rejetée, après avoir, pourtant, mobilisé leur réseau au sein du pays d'origine pour être en possession de tous les documents demandés. Par ailleurs, certains Mineurs Non Accompagnés se sentent jugés et culpabilisés au sein de leur Ambassade, qui semblerait-il leur reproche d'être déloyaux d'avoir quitté leur pays d'origine.

Dans l'objectif d'anticiper et d'éviter les situations d'impasse une fois sur place, l'équipe se tient informée en amont des actualités et procédures de chaque ambassade concernée.

3-5 LES DEMARCHES DE SANTE ET LA PREVENTION DANS LES CONDUITES ADDICTIVES

L'objectif lié à la question de la santé est avant tout de prendre soin des adolescents qui nous sont confiés. Cet aspect nous permet aussi de traiter la question du parcours d'exil laissant souvent des séquelles physiques et psychologiques. Il s'agit aussi de s'attarder sur les éventuelles maltraitances ou carences subies sur le parcours ou dans le milieu familial.

L'admission de chaque MNA est suivie d'une visite médicale obligatoire chez un médecin généraliste à proximité du logement de chaque jeune, dans le mois qui suit l'accueil. La fiche médicale est ensuite transmise au médecin référent de la section MNA.

Les accompagnements aux rendez-vous médicaux représentent la majorité des accompagnements extérieurs.

Les Mineurs Non Accompagnés ont l'obligation d'effectuer le dépistage de la tuberculose, mais ils sont aussi enclins à d'autres difficultés par défaut de soins au sein de leur pays d'origine.

Nous avons pris le positionnement d'assurer la majorité des rendez-vous médicaux, notamment sur l'année 2019. Après un certain nombre d'accompagnements, il est bien sûr question de favoriser l'autonomie du jeune en l'invitant à se rendre seul à ses rendez-vous, notamment chez le médecin généraliste.

Nous nous attachons toutefois à assurer les rendez-vous auprès des spécialistes, ce pour différentes raisons :

- Assurer une présence physique rassurante (crainte des adolescents face aux médecins ou bilans de santé)
- Permettre à l'adolescent une meilleure compréhension de la situation (difficultés liées à la langue)
- Permettre un meilleur suivi dans les préconisations médicales et les traitements prescrits

Concernant le rapport des adolescents à leur santé, deux constats apparaissent.

- Le premier concerne, pour certains MNA, une tendance à des plaintes somatiques (céphalées, douleurs dorsales et troubles digestifs notamment) dont les causes restent inconnues malgré les examens.

Les jeunes se voient rassurés par la proposition et l'aboutissement de plusieurs examens, bilans, et tests réalisés. Ces mêmes adolescents, ayant connu des carences médicales au sein de leur pays d'origine, semblent avoir besoin de vérifier l'état de leur santé de manière régulière.

- A l'opposé, nous remarquons que d'autres jeunes, en dehors des situations extrêmes et urgentes où ils sollicitent l'aide des travailleurs sociaux, semblent peu préoccupés par le sujet de la santé.

Cela n'est pas forcément lié aux craintes de certains examens (prises de sang notamment). Ces jeunes peuvent être dans l'évitement d'un suivi médical et d'une orientation vers des spécialistes si cela est nécessaire. Ces adolescents peuvent alors donner l'impression d'être peu soucieux de leur santé, voire dans la banalisation de certaines difficultés, notamment lorsqu'elles sont d'ordre psychologique (mal-être dû à l'isolement, troubles du sommeil, troubles de la mémoire, etc.).

La relation de confiance et le dialogue établis avec les référents sont un des rares leviers permettant que ces jeunes prennent conscience de la situation et acceptent une orientation ou un suivi médical.

Les rendez-vous médicaux auprès des spécialistes en 2019, concernaient entre autres : dentiste, ophtalmologue, ORL, kinésithérapeute, cardiologue, chirurgien, allergologue, et souvent gastro-entérologue dans le cas de suspicion d'hépatite.

L'équipe a constitué un réseau de médecins généralistes de proximité, vers lequel nous pouvons notamment orienter les jeunes sans rendez-vous préalable.

Deux infirmiers libéraux travaillent également en collaboration avec notre service, pour dispenser les soins nécessaires en intervenant directement au domicile des hébergés. Leurs interventions concernent notamment la délivrance de traitements prescrits par un psychiatre/pédopsychiatre et les soins post-opératoires.

En 2019, un jeune était suivi par un pédopsychiatre exerçant au Centre Médico Psychologique (CMP).

Par ailleurs, nous faisons le constat que certains jeunes présentent une conduite addictive, probable conséquence de leur sentiment d'isolement en France et d'un passé jonché de ruptures.

Cela concernait entre autres, en 2019, des consommations de tabac, alcool et cannabis. Chaque situation étant singulière, certains adolescents disent avoir débuté leur consommation au sein de leur pays d'origine, d'autres pendant leur trajectoire d'exil ou depuis peu de temps.

La Fondation gère un Centre de Soins et d'Accompagnement à la Prévention des Addictions (CSAPA) composé d'une équipe pluridisciplinaire médico-sociale.

En 2019, un jeune a accepté d'être accompagné au sein du CSAPA afin d'y engager un suivi.

3-6 ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE ET SOUFFRANCE PSYCHIQUE

L'accueil des MNA a mis en évidence une spécificité d'accompagnement qui interroge les professionnels et les amène à redéfinir leurs pratiques.

Ces jeunes arrivent en effet sur le territoire dans un état de stress post-traumatique consécutif à leur histoire et à leur parcours migratoire. Ils ont pour la plupart côtoyé durant leur périple le danger, la violence, la mort de proches et parfois même la captivité. Livrés à eux-mêmes, depuis plusieurs mois ou plusieurs années, ils ont dû assurer leur survie à l'instar des adultes dans un contexte de sévices ou d'effroi. La mise à l'abri et la protection qui leur sont proposées, dès leur arrivée en France, leur apportent une sécurité essentielle, mais les contraignent à des règles de vie totalement opposées à celles qu'ils ont connues jusque-là et qui les placent dans une dépendance qu'ils comprennent difficilement.

C'est donc tout un travail d'adaptation culturelle que ces jeunes vont devoir mettre en œuvre afin d'accepter et de donner du sens à l'accompagnement dont ils bénéficient. A cet apprentissage de la langue et des nouveaux codes relationnels, s'ajoute la découverte du monde du travail, des exigences administratives, des obligations financières et temporelles.

Dans ce contexte qui se veut protecteur, l'insécurité de l'avenir persiste toutefois et les amène à vivre un véritable paradoxe, car ils savent qu'après leur majorité ils se retrouveront dans le droit commun avec toutes les craintes inhérentes à la régularisation de leur titre de séjour. D'où la nécessité pour eux de se centrer au plus tôt sur la recherche de solutions qui leur permettent de préparer leur majorité et de démontrer au mieux leur intégration sociale.

Dans cette situation pleine d'incertitudes, peu s'autorisent à verbaliser leurs ressentis et les blessures encore vives du passé, par peur de venir contredire leurs efforts d'adaptation et leur volonté de réussir. Les souffrances vont alors être intériorisées et ressurgir sous forme de plaintes somatiques, de troubles du sommeil, de désordres psychiatriques, d'addictions ou autres symptômes plus insidieux difficilement repérables.

Là encore la dimension culturelle prend toute son importance, car la détresse psychologique ne s'exprime pas de la même manière selon son pays d'origine.

La parole n'est pas toujours utilisée comme vecteur d'expression d'une souffrance à laquelle il faudra souvent répondre au-delà des mots, par des techniques thérapeutiques moins habituelles comme la relaxation, la sophrologie, l'EMDR….

Pour autant, les équipes de professionnels qui accompagnent ces jeunes sont les premiers interlocuteurs et ils doivent garder, par des rencontres régulières, une vigilance accrue sur leur santé psychique afin de les orienter vers des structures de soins lorsque cela est nécessaire.

L'accompagnement et le soutien psychologique doivent en effet rester un des axes majeurs dans la prise en charge de ce public qui a vécu de lourds traumatismes et pour lequel l'identification des troubles liés au stress post-traumatique reste encore trop souvent sous-estimée.

Dans ce sens un partenariat avec le CMP de secteur et/ou des psychologues en libéral, sensibilisés à ce sujet, doit être organisé en 2020.

Les professionnels, quant à eux, font face à de nouvelles problématiques pour lesquelles ils n'étaient pas toujours préparés et qui peuvent venir invalider leurs anciennes pratiques. Il paraît alors essentiel que ces équipes ne restent pas isolées et qu'elles puissent régulièrement échanger avec d'autres qui accompagnent le même public, notamment sur des temps de formation, afin de partager leurs expériences et de réfléchir à de nouveaux modes d'interventions.

Une intervention de type analyse des pratiques mené par un professionnel extérieur au service peut également apporter un soutien aux professionnels qui, confrontés à des histoires de vie tragiques, peuvent se retrouver parfois en difficultés émotionnelles. Il peut également les aider à repérer les signes de détresse psychique chez le jeune, afin de les prendre en compte dans l'accompagnement éducatif au quotidien et de prévenir ou d'éviter des troubles plus graves de la personnalité. »

Christine MARI, psychologue de la MECS La Guitare

3.7 - SORTIE DU DISPOSITIF

La sortie du dispositif des jeunes suivis par notre service est essentielle, car complexe.

Selon notre convention nous ne pouvons pas accompagner, sauf cas particulier, les jeunes que nous accueillons au-delà des 18 ans. Les possibilités de Contrats Jeunes Majeurs étant restreintes, le service MNA s'attache à développer de nouveaux partenariats afin de proposer aux jeunes des solutions alternatives si le projet préconisé n'est pas abouti à la majorité. C'est le cas, par exemple, pour les jeunes que nous accueillons après 17 ans et qui ne remplissent pas les conditions nécessaires pour l'obtention d'un titre de séjour (durée de l'activité professionnelle trop courte, difficulté à recevoir du pays d'origine des documents officiels, etc.). Ces derniers ne peuvent bénéficier des aides du droit commun (FJT, CAF, garantie visale, etc.). D'autres problématiques peuvent s'ajouter comme le fait de n'avoir pas assez de revenus ou d'épargne (apprentis en première année notamment) pour accéder à un logement.

Il est question de créer des passerelles notamment par le biais de la cohabitation intergénérationnelle, mais aussi auprès de bailleurs privés ou de familles bénévoles afin de sécuriser la question du logement et éviter ainsi des sorties dites sèches.

Au 31 Décembre 2019, aucun jeune mineur non accompagné n'est sorti du dispositif.

3.8 - LES ACTIONS ET ACTIVITES COLLECTIVES EN 2019

NO FINISH LINE à MONACO du 16 au 24 novembre 2019

Pour la 4ème année consécutive, le Pôle Hébergement Adolescent a de nouveau participé à cette belle course avec pour la 1ère fois, la participation du nouveau service MNA rattaché à la Guitare. 4 jeunes ont relevé le défi.

Un grand moment de convivialité.

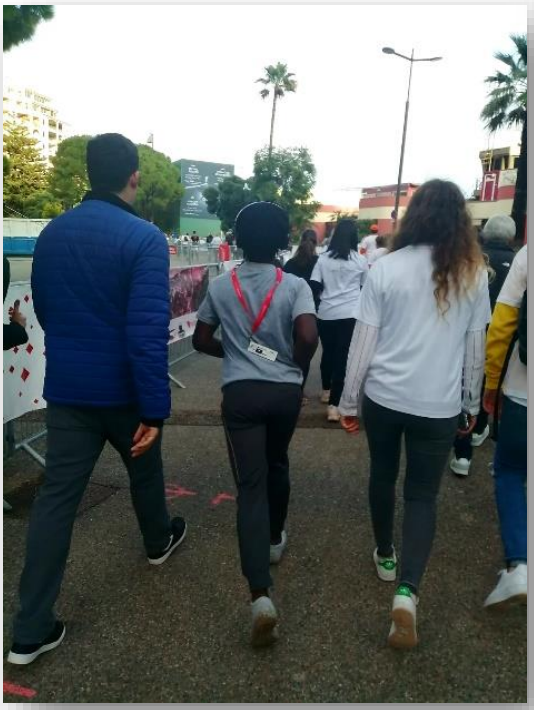

Les autres actions collectives proposées en 2019 :

- Participation à deux matchs de football grâce au partenariat avec la Ville de Nice
- Repas de fête de fin d'année au Forum Georges François à Nice
- Repas communs avec les adolescents de la MECS Guitare, dont le repas de Noël

Paroles d'un jeune après la fête de fin d'année :

« *Bonsoir à tous et à toutes (…). A travers ce message je tiens à remercier tout l'emblème de l'association pour le grand geste qu'ils ont fait pour nous.*

Mon but dans ce message concernait le nom du service. J'ai beau réfléchir et ma conclusion était de donner le nom du Monsieur qui a créé l'association. Je donne mes raisons, parce-que c'est un Monsieur qui a pensé à aider les jeunes en détresse, pour moi il sera mieux de donner le nom de ce grand Homme, comme ça il sera gravé dans notre mémoire. (…)

Bonne fin d'année à toutes et à tous ».

M.S

IV - LES LOGEMENTS

Au 31 Décembre 2019, nous avions **17 logements occupés**, sur les 24 appartements prévus à terme.

Les 17 logements comprenaient 1 T4, 3 T3 et 13 T2. Tous les appartements se situent à Nice, sur les secteurs Centre, Nord et Ouest.

La direction de l'immobilier intervient pour tous les services de la Fondation assurant de l'hébergement, de la gestion locative, du relogement, de la gestion patrimoniale.

L'équipe dispose d'un savoir-faire technique en pratique immobilière et d'un savoir-être adapté à la gestion des publics en situation de détresse et en grande précarité ; elle assure la médiation avec les syndics de copropriété et des interventions combinées avec les équipes éducatives.

La direction de l'immobilier est composée d'une assistante de gestion immobilière, de 3 chargés de mission hébergement, d'une secrétaire et d'une directrice.

Le chargé de mission hébergement a pour rôle de capter des nouveaux logements, d'effectuer les états des lieux et d'équiper les logements. Il peut également intervenir pour assurer le relogement des hébergés à l'issue de leur période d'accompagnement pour permettre une réinsertion de nos publics.

Les coûts de fonctionnement sont mutualisés entre tous les services de la Fondation qui œuvrent pour l'accès à l'hébergement et au logement et sont complétés par les fonds propres.

« *L'objectif de captation du service MNA nous a été transmis en juin 2019 : 24 logements à capter dans les secteurs de Nice centre, nord et ouest.*
Les objectifs de captation ont été tenus puisque réalisés en décembre 2019.

Les équipes de la direction de l'immobilier, du service MNA et de la Direction technique ont collaboré efficacement pour permettre des entrées échelonnées et des rotations le plus courtes possibles lorsque des logements se libèrent ».

Carole FAMELART, Directrice de l'immobilier

Un délai est nécessaire entre la captation des logements et l'intégration des hébergés (travaux, signature des baux, reproductions des clés, ameublement).

C'est la raison pour laquelle 17 logements étaient occupés en 2019 sur les 24 appartements captés.

En 2019, tous les logements captés étaient loués vides au moment de la prise à bail. L'ameublement a été, dans un premier temps, fourni par la Ressourcerie. Dans un second temps, nous avons privilégié un magasin d'ameublement extérieur à la Fondation afin de rendre les logements habitables plus rapidement.

Les délais de livraison du mobilier ont eu une conséquence au niveau des dates d'admissions prévisionnelles, notamment, pendant la période estivale durant laquelle les livraisons étaient ralenties.

L'ameublement est complété par l'électroménager mis à disposition sur chaque appartement : réfrigérateur, four, micro-ondes, lave-linge et télévision.

La collaboration entre le service MNA et le service immobilier nous a permis de capter des logements répondant aux besoins que nous avions repérés :

- ➔ Appartements à proximité du tramway de la ville de Nice, afin que les jeunes travailleurs ne soient pas en difficulté pour se rendre sur leurs lieux professionnels, notamment le matin. La proximité des transports en commun est aussi facilitateur pour l'équipe qui assure les visites à domicile.

- ➔ Logements dans des secteurs rapprochés, dans l'objectif, pour les surveillants de nuit et l'équipe de travailleurs sociaux, d'éviter des déplacements trop longs pour aller d'un logement à l'autre. En effet, certains appartements se trouvent être situés à quelques minutes à pied les uns des autres. Cette proximité de tous les logements permet à l'équipe d'être réactive lorsque la situation le nécessite.

Notre service immobilier fournit pour chaque logement :

- Un kit « vaisselle » qui comprend : vaisselle, poêles, casseroles, petits ustensiles de cuisine
- Un kit « entretien » qui comprend les produits ménagers de base (liquide vaisselle, éponges, gel nettoyant WC, produit pour le sol, sacs poubelles) ainsi qu'un étendoir pour le linge, une poubelle pour la cuisine, un sceau, une serpillière, un balai, une pelle avec balayette, un rideau de douche et une brosse pour les toilettes.

Et pour chaque hébergé :

- Un kit « linge de lit » qui comprend oreiller, couette, drap-housse, housse de couette et taie d'oreiller.

L'équipe du service MNA complète ces kits en fournissant à chaque jeune lors de son arrivée : une serviette de bain, un tapis de bain, un kit hygiène (gel douche, shampoing, brosse à dents, dentifrice et déodorant) et d'autres compléments : papier-toilette, lessive, essuie-tout, papier aluminium et papier de cuisson, etc.

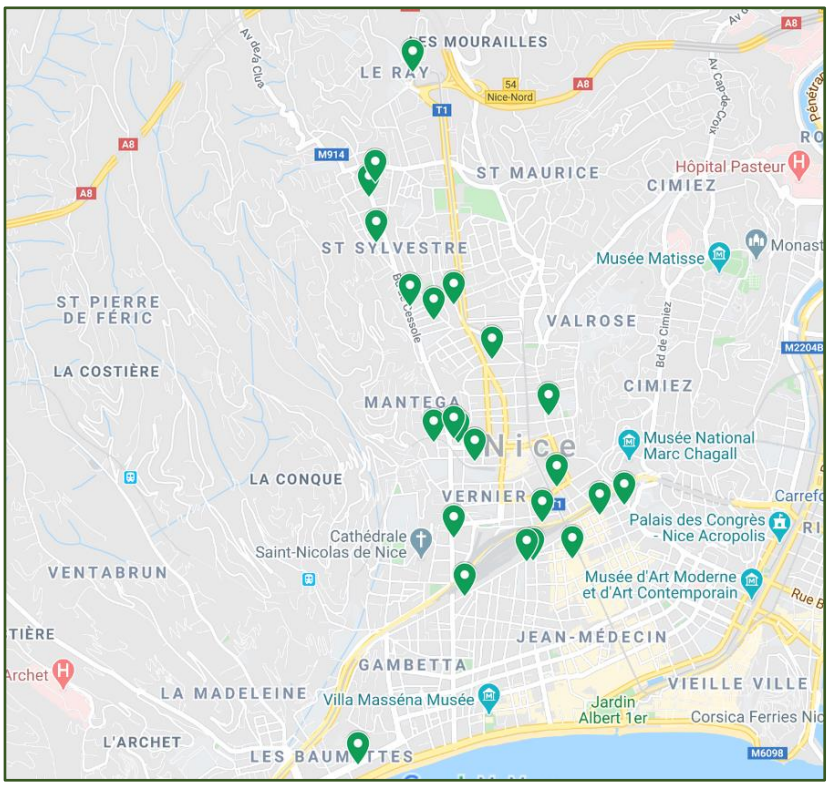

Localisation des logements

QUELQUES PHOTOS D’APPARTEMENTS

V - ÉLEMENTS CHIFFRÉS DU SERVICE MINEURS NON ACCOMPAGNES

Le service MNA diffus de la Guitare a accueilli au mois de juillet les 4 premiers Mineurs Non Accompagnés. Au 31 décembre 2019, le service des Mineurs Non Accompagnés a accueilli **35 jeunes**.

En 2019, l'âge moyen des jeunes au moment de leur orientation en diffus était de 16 ans 11 mois et 3 jours.

Evolution des admissions en 2019

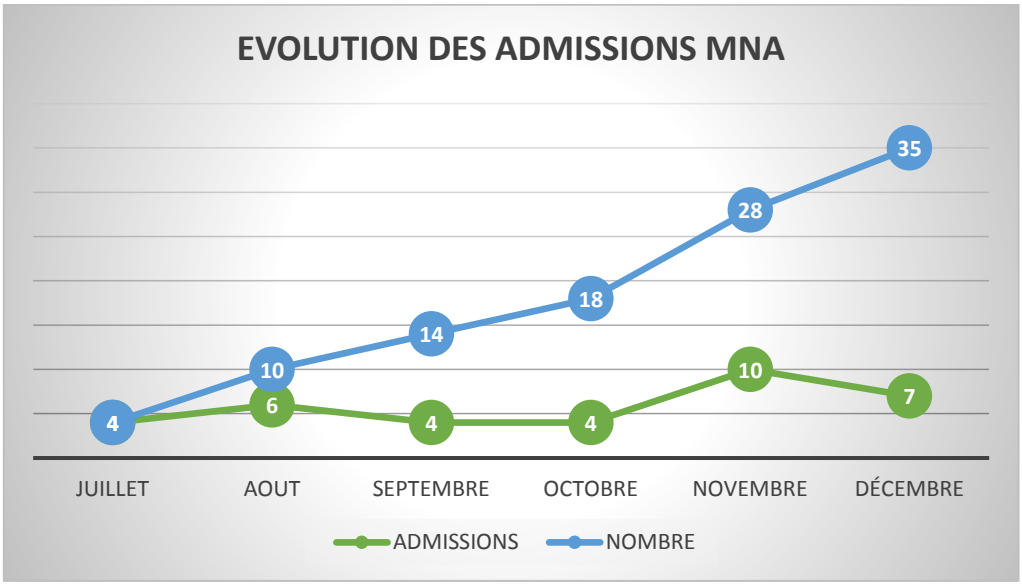

La fréquence des admissions a été proportionnelle à la captation des logements pour ce nouveau service.

La majorité des admissions ont eu lieu en novembre et décembre 2019 (10 admissions).

Structures d'orientation des jeunes accueillis

A l'ouverture de notre service, les jeunes accueillis en priorité étaient hébergés au CROUS et accompagnés par l'Association PAJE.

Ces mineurs ont été priorisés du fait de la fermeture imminente du CROUS à la fin de l'été 2019.

34 des jeunes accueillis en 2019 étaient orientés par l'Association PAJE dans le cadre de l'orientation prévue après la période de mise à l'abri. Seul un jeune a été orienté par le CIV (Foyer de l'Enfance).

Ainsi, au 31 Décembre 2019 :

- 11 mineurs ont été orientés par la Villa Clairvallon (Association PAJE)
- 10 mineurs ont été orientés du CROUS (géré par l'Association PAJE)
- 9 mineurs ont été orientés de la Villa Notre Dame (Association PAJE)
- 4 mineurs ont été orientés du Centre les Pins (Association PAJE)
- 1 mineur a été orienté du CIV (FEAM)

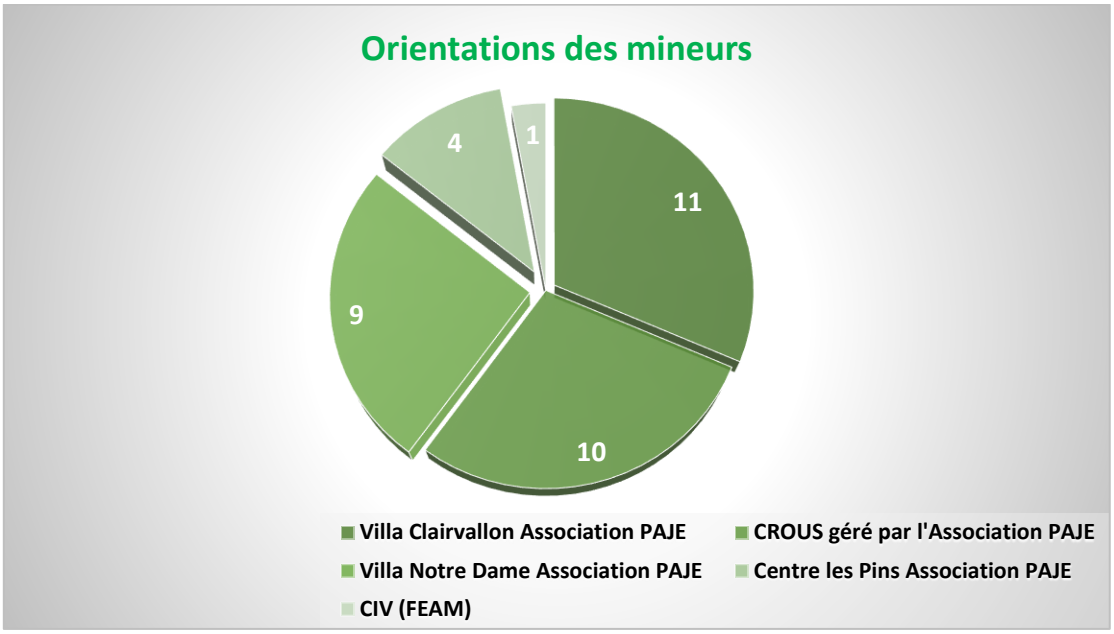

<u>Journées d'occupation</u> : 2665 journées d'occupation en 2019

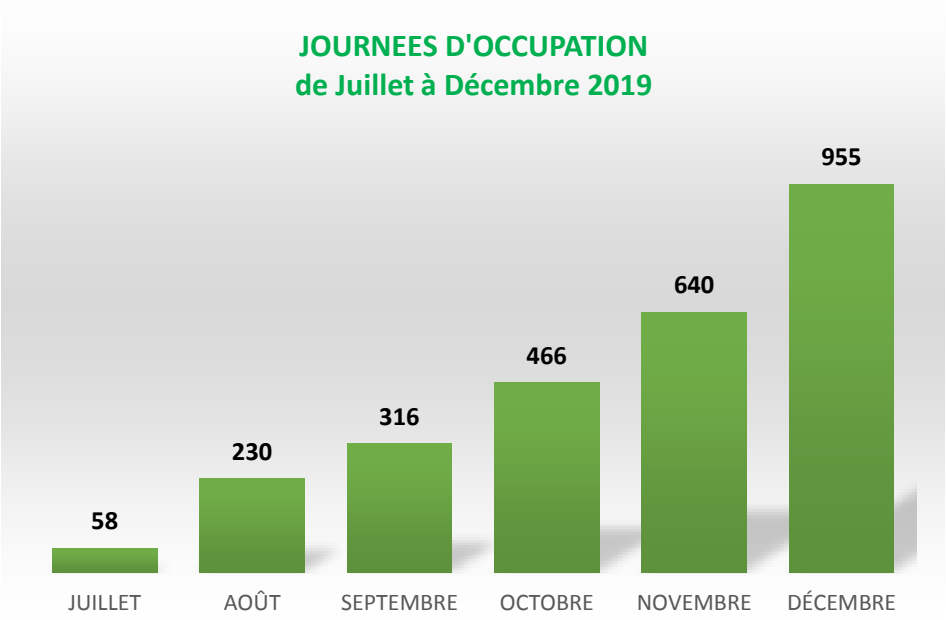

Au regard de nos projections, nous constatons que le taux d'occupation cette année est assez faible.

Les difficultés inhérentes à l'ouverture d'un service en sont l'explication (recrutement, captation, temps non compressible entre la captation, la signature de bail, l'ameublement et l'aménagement). Il a fallu également refuser certaines demandes d'orientation qui ne correspondaient pas à l'accompagnement que peut proposer le service (adolescents présentant des troubles psychologiques importants, jeunes présentés âgés de plus de 17,5 ans, etc.)

Cette étape a été nécessaire afin d'affirmer le positionnement du service, qui rejoint les fondements et valeurs énoncés dans la réponse à l'appel à projets.

L'origine des jeunes :

La majorité des MNA accueillis sont originaires de pays d'Afrique de l'Ouest, donc francophones. Les trois nationalités les plus représentées (guinéenne, ivoirienne, malienne) le sont également au sein du département des Alpes Maritimes. Un nombre important de personnes, notamment des jeunes, émigre de ces pays pour des raisons économiques, de violences intra-familiales, de conflit armé, d'instabilité politique, ou de non-accès à un système de soin et/ou d'éducation. Tous recherchent une qualité de vie difficilement accessible dans leur pays d'origine.

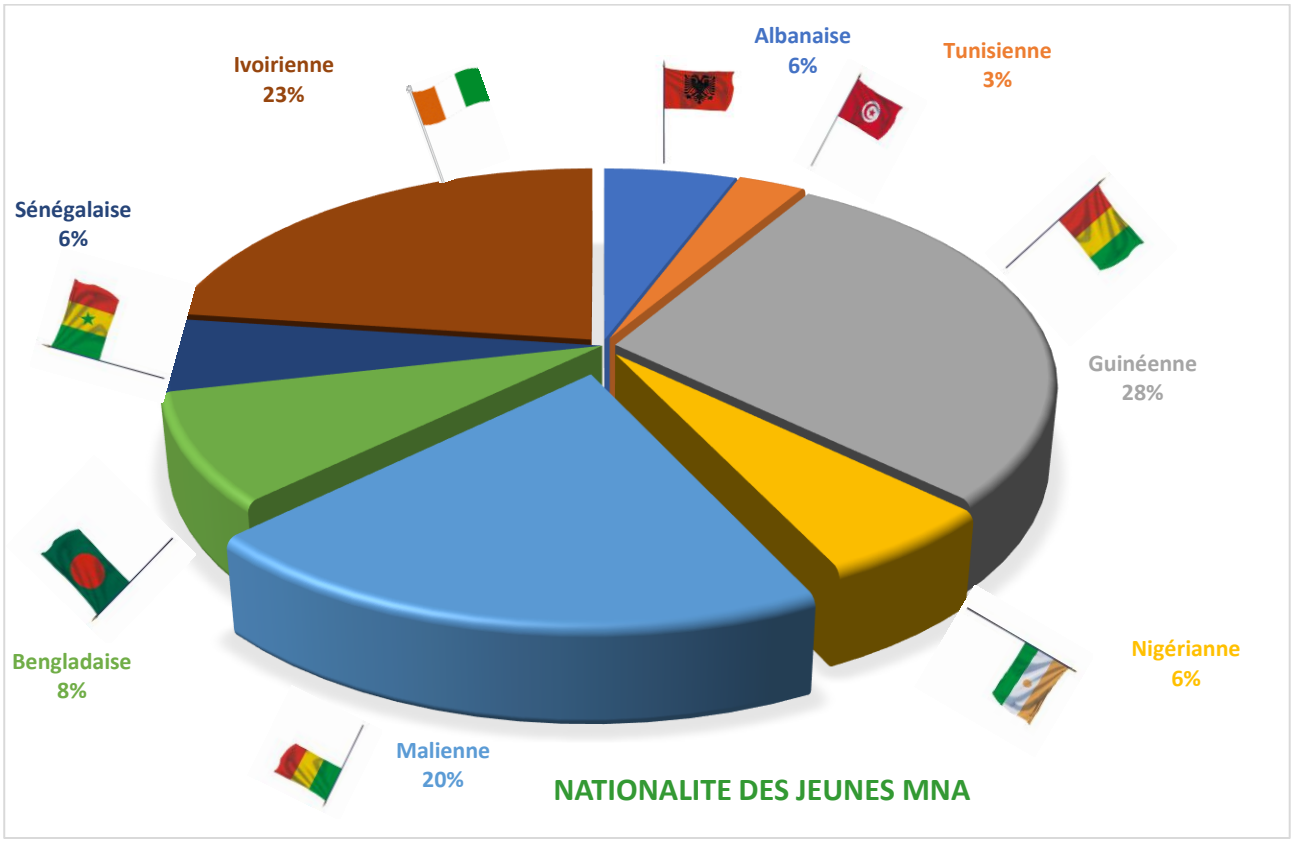

Situation professionnelle des jeunes au 31/12/2019

Situation professionnelle au 31/12/19	
Boulangerie	6
Cuisine	7
Boucherie	3
Pâtisserie	2
Coiffure	1
Jardinier Paysagiste	3
Agent technique	2
Peintre	2
Mécanicien	1
Maçon	4
Frigoriste	1
En recherche emploi	3
TOTAL	**35**

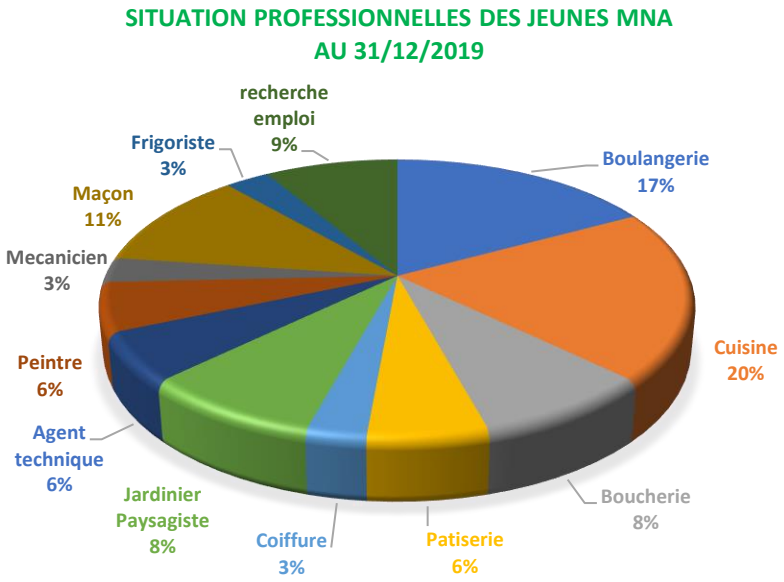

En 2019, **32 jeunes** étaient inscrits dans un parcours d'apprentissage, majoritairement en CAP Cuisine et Boulangerie, mais plus généralement au sein des professions dites en tension. Deux MNA en recherche d'emploi entamaient les démarches pour changer d'employeur. Le troisième n'était pas prêt, à ce moment-là, à s'inscrire dans un parcours professionnel ou scolaire.

Nous pouvons constater qu'un faible nombre d'adolescents n'étaient pas inscrits dans un parcours professionnel en 2019. Cela s'explique par une motivation évidente, de la part de ce public, à concrétiser leur projet professionnel.

Les employeurs, pour une grande majorité, mettent en exergue les qualités de ces jeunes telles que celles de l'investissement, la motivation, la ponctualité, etc.

Comptes bancaires au 31/12/2019

Sur les 35 mineurs accompagnés, 26 avaient un compte bancaire ouvert au 31 Décembre 2019.

Les ouvertures de comptes bancaires représentent un besoin à prendre en compte, exprimé de la part des bénéficiaires, mais aussi de leurs employeurs.

Dans leur collaboration actuelle avec la Banque Postale, la section MNA centralise les demandes et vérifie notamment que les dossiers de demandes sont complets. En 2019, la section MNA nous communiquait les dates de rendez-vous à la banque, les jeudis matin et/ou après-midi.

Ce partenariat permet de rendre possible les ouvertures de compte, sinon refusées par d'autres banques pour ces mineurs, en l'absence de pièce d'identité de type passeport.

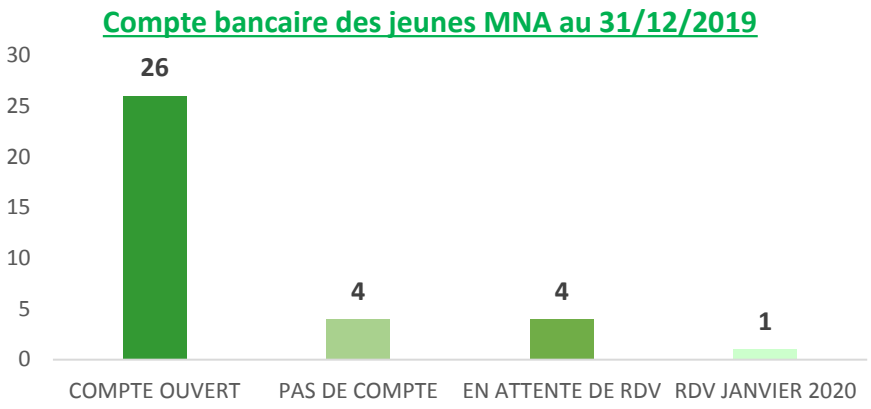

Accès à l'autonomie, à la citoyenneté, au sport

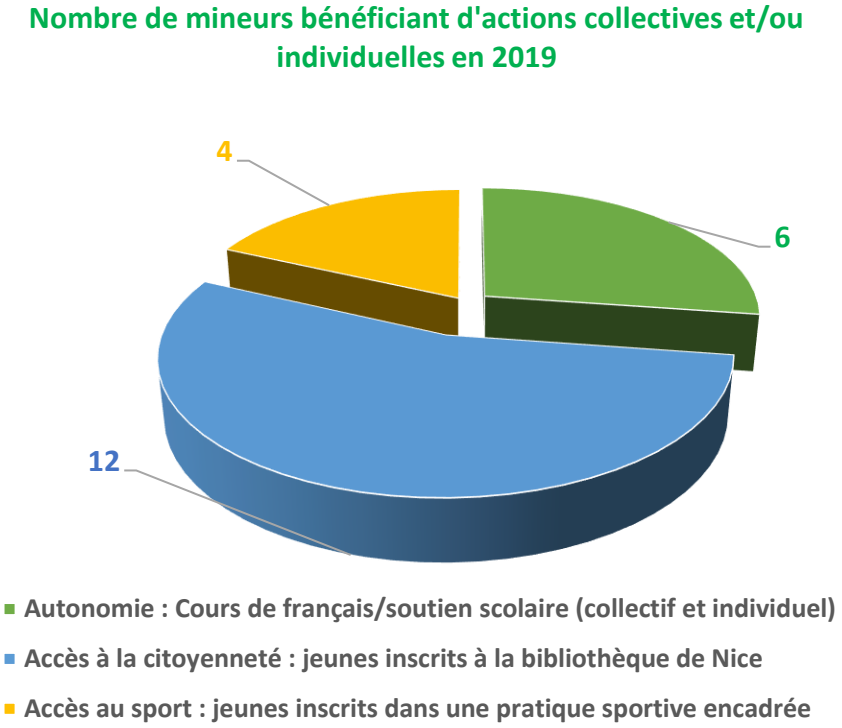

Environ 63% des jeunes ont pu bénéficier d'une action favorisant l'autonomie, l'accès à la citoyenneté ou à une pratique sportive. La construction du service en 2019 a nécessairement priorisé certaines orientations. Au regard du fonctionnement actuel, nous envisageons d'étoffer ce champ d'action, notamment, en développant des initiatives communes avec le pôle adolescent.

VI - GESTION DES MOYENS HUMAINS

Absentéisme et analyse du personnel

SUIVI DES ABSENCES DIFFUS GUITARE SERVICE MNA 2019						
	ACCIDENT DU TRAVAIL	MALADIE INFERIEUR OU EGAL A 5 JOURS	MALADIE SUPERIEUR A 5 JOURS	CONGES EXCEPTIONNELS	CONGES MATERNITE PATERNITE	TOTAL
SERVICE EDUCATIFS		3	106			109
APPRENTIS						
SURVEILLANT DE NUIT						
MAITRESSE DE MAISON						
COMPTABLE						
SECRETAIRE						
PSYCHOLOGUE						
CHEF DE SERVICE						
TOTAL GENERAL	0	3	106	0	0	109

Les 106 jours d'absences correspondent à l'absence d'un salarié qui a bénéficié d'une mobilité sur le service et qui, pour des raisons médicales, n'a jamais intégré son poste (depuis Septembre 2019).

Formation du personnel

L'équipe éducative a participé à une action de formation dans le cadre des ACR, les **28 et 29 Novembre et 18 Décembre 2019**.

Le thème était : « Soutenir les structures accompagnant des MNA : Faire évoluer sa pratique dans l'accompagnement des MNA ». Il était question d'accompagner les professionnels qui prennent en charge les MNA dans l'adaptation et l'homogénéisation de leurs pratiques professionnelles, favorisant une posture éducative spécifique et permettant l'émergence d'un projet personnalisé pour le jeune.

« Aller voir ailleurs ce qui s'y fait »

En **octobre 2019**, la Directrice de l'Immobilier, la Directrice du Secteur Enfance Jeunesse et Famille et la coordinatrice du Service MNA ont pu rencontrer à Paris les membres de l'association Aurore. Cette dernière accompagne des personnes en situation de précarité.

Ce temps a permis la découverte de leurs habitats alternatifs et d'échanger sur leur service dédié aux MNA récemment ouvert.

VII. GESTIONS DES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

GESTION DES MOYENS TECHNIQUES

Les investissements réalisés en 2019

Pour ce nouveau dispositif MNA/Guitare initié à compter de juillet 2019, nous avons investi dans l'achat de nouveaux rondiers pour les surveillants de nuit pour un montant de 1098€. L'équipement en ordinateurs de l'équipe pluridisciplinaire s'est élevé à un montant de 4980€ soit un montant total d'investissement de 6078€.

A- Charges de la section d'exploitation

GROUPE I : dépenses afférentes à l'exploitation courante

Budget réalisé 2018	Budget exécutoire 2019	Budget réalisé 2019	Ecart
0 €	153 500 €	104 734,49 €	-48 765,51€

Cet écart de 48 244 € s'explique d'une part :

Ligne 606 « achats non stockés de matières et fournitures » :

Ces écarts s'expliquent par la construction de ce service MNA avec une montée en charge progressive de l'activité et un démarrage effectif de l'activité en juillet

- Les écarts sur les lignes alimentation de 38357€, sur la vêture 12 454€, sur le transport des jeunes avec 6053€, sur les repas extérieurs 7984 s'expliquent par l'accueil progressif des jeunes MNA soit 35 en décembre 2019 sur 48 prévus en année pleine.

- Il faut noter que les écarts sur les lignes énergie, eau 1383€, électricité 10150€ sont dus à la non-occupation temporaire (délais d'aménagement et d'orientation des situations) de certains appartements déjà captés.

-

« Services extérieurs » : La ligne 6112 : « ***sous-traitance : prestations à caractère médico-social »*** **présente un écart de 9400 € qui s'explique par :**

- Des économies sur les lignes transferts 2767€, les activités loisirs 4387€ les activités de loisirs n'ayant pas été prioritaires au niveau de l'accompagnement.
- Les fournitures scolaires présentent également un écart de 3991€ car tous les jeunes sont en CFA et ils ont donc moins de besoins que pour un lycée classique. La fréquentation de l'école publique occasionne des frais scolaires moindres, ce qui explique également l'écart de 2246€.

Autres services extérieurs :

- La ligne location véhicule présente également une économie de 5180 € car les véhicules destinés au service sont arrivés début janvier 2020 ;

GROUPE II : dépenses afférentes au personnel

Budget réalisé 2018	Budget exécutoire 2019	Budget réalisé 2019	Ecart
0 €	269 519, 00 €	186 995,53 €	-82 523,47 €

Ligne 641 : rémunération du personnel

Cet écart 54 145€ sur les rémunérations et les 19 493€ de charges s'explique toujours en partie :

- Par la montée en charge progressive du service et l'échelonnement des recrutements du personnel éducatif

Il est à noter cependant que l'accueil des MNA et des équipes a été réalisé dans les locaux de la guitare au démarrage de l'action.

Il convient de préciser que certains effectifs (surveillants de nuit, secrétariat, agent d'entretien) rattachés à la Guitare n'ont pas été imputés au réel sur l'action MNA. Cette répartition, au plus près de la réalité, n'a pas été réalisée dans la mesure où nous avons considéré l'action MNA comme faisant partie intégrante du CPOM et que par conséquent les écarts se trouveraient mutualisés.

A noter dans ce groupe les dépenses d'honoraires d'agences pour un montant de 13 118 €.

GROUPE III : dépenses afférentes à la structure

Budget réalisé 2018	Budget exécutoire 2019	Budget réalisé 2019	Ecart
0 €	163 171,00 €	81 737,40 €	-81 433,60 €

la ligne 6132 « locations immobilières »

Cet écart de 50 258€ s'explique toujours par la date de démarrage de l'action en juillet et la location des appartements à compter de juillet et non en année pleine

Il est à noter un écart de 11 529€ sur l'entretien et la réparation, car il s'agit d'une première occupation des logements qui ne nécessitant donc pas encore de dépenses importantes d'entretien et de réparation.

TOTAL GENERAL GROUPE I +GROUPE II +GROUPE III

Budget réalisé 2018	Budget exécutoire 2019	Budget réalisé 2019	Ecart
0 €	586 190 ,00 €	373 467,42 €	-212 722,58€

B. Produits de la section d'exploitation

GROUPE I : produits de la tarification et assimilés

Budget réalisé 2018	Budget exécutoire 2019	Produits réalisés 2019	Ecart
0	586 190,00€	586 190,00€	

GROUPE II : autres produits relatifs à l'exploitation

Budget réalisé 2018	Budget exécutoire 2019	Produits réalisés 2019	Ecart
0 €	0 €	0 €	

GROUPE III : produits financiers et produits non encaissables

Autres produits exceptionnels réalisés de 800€, qui correspondent à un don effectué par l'entreprise TRANSMAIL, sensible à cette nouvelle action en direction des jeunes confiés.

TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)

Budget réalisé 2018	Budget exécutoire 2019	Produits réalisés 2019	Ecart
€	586 190,00 €	586 990,00 €	800 €

Le résultat comptable de l'exercice présente un excédent de **213 522,58** €

Compte tenu de la régularisation de la provision de congés payés de **24 197** €,

La demande de résultat à affecter est **de 237 719,58 €.**

Nous sollicitons l'affectation de ce résultat administratif en report à nouveau excédentaire en réserve de compensation dans le cadre du CPOM

VIII - CONCLUSION

L'ouverture du service en 2019 a été ponctué de fluctuations. En effet, alors que l'autorisation de fonctionnement nous avait été délivrée en mars 2019, au mois de mai, sur la demande du Conseil Départemental, nous avons dû annuler les recrutements en cours et nous séparer des appartements déjà captés. Cet imprévu a mis en suspens le démarrage de l'action. L'ouverture du service a finalement été effective en juillet 2019.

Nous avons fait le choix de recruter une équipe pluridisciplinaire qui serait mobile, prônant « l'aller vers » à la rencontre du public accompagné sur son lieu de vie (appartement dans le diffus).

Le but recherché est de permettre une efficacité et une réactivité dans l'accompagnement au plus près des besoins des jeunes accueillis. Cela a pu se vérifier. Cependant, la volonté de développer un esprit de cohésion au service des jeunes s'est heurtée, dans un premier temps, à la culture professionnelle qui n'était pas commune. Un temps d'adaptation a été nécessaire afin d'harmoniser les pratiques, lever les doutes, apaiser les conflits générés par des divergences de positions, afin que l'équipe porte des valeurs communes et propres au service.

Après les six mois d'ouverture en 2019, l'action est toujours en phase de construction. Même si la mutualisation de certaines ressources avec l'établissement la Guitare a permis d'optimiser les compétences et faciliter la création de supports (pédagogique, contrôle de l'activité, issue de la Loi 2002-2, etc.), nous notons des écarts entre le projet initial et l'action menée. Pour exemple :

- Le temps dédié à l'accompagnement administratif et à la gestion de l'urgence est conséquent, cela influe sur le temps consacré à d'autres actions telles que l'accès à la citoyenneté ou les actions collectives
- Un partenariat difficile avec les médecins et spécialistes dont certains ont pu nous montrer des appréhensions face à notre public, voire des discriminations
- Une cohabitation parfois difficile entre adolescents durant laquelle peuvent émerger des incompréhensions, des tensions et conflits

Malgré ces écarts constatés, le champ des possibles reste ouvert pour répondre aux attentes des mineurs accueillis. La future stabilisation du service, en 2020, sera favorable à l'évolution de ces écueils et permettra de consacrer davantage de temps à la proposition d'actions collectives et d'activités multiples pour les adolescents.

L'ouverture de places d'accueil en diffus à destination des Mineurs Non Accompagnés correspond à un besoin repéré en termes d'orientation après la mise à l'abri mais répond, aussi, à l'attente des jeunes, désireux de s'inscrire dans un parcours de vie plus autonome.

Nous mettons un point d'honneur à proposer à ces jeunes un accompagnement de qualité, au même titre que n'importe quel adolescent pris en charge par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Le projet personnalisé est l'outil permettant de recueillir les attentes et la parole du jeune. Nous nous en saisissons pour accompagner chaque adolescent vers la concrétisation de son projet en définissant des objectifs réalisables à atteindre avant la majorité.

Le fait que ces mineurs soient « non accompagnés » peut constituer un handicap et refléter l'isolement et la vulnérabilité propres à ces adolescents venus d'ailleurs. Toutefois, la grande majorité de ces derniers témoignent d'une détermination à réussir, autant professionnellement que socialement. Avec l'ouverture de notre service en 2019, la Fondation, attachée au développement des axes stratégiques que sont l'innovation et le pouvoir d'agir, a choisi de relever le défi et d'accompagner ces jeunes vers leur réussite personnelle.

IX - PERSPECTIVES 2020

2020 sera l'année de la poursuite et de la pérennisation de la dynamique impulsée lors de l'ouverture du service en 2019. A savoir, proposer un accompagnement de qualité, malgré les contraintes budgétaires, aux jeunes accueillis, mais aussi permettre à l'équipe de travailleurs sociaux d'exercer dans des conditions favorisant l'implication personnelle et le développement des axes stratégiques de la Fondation.

Pour ce faire, nous nous appuierons, en priorité, sur les constats (réussites et écueils recensés) réalisés lors de nos 6 premiers mois de fonctionnement. Il s'agira :

- D'affirmer notre mode de fonctionnement aux différents partenaires notamment au Conseil Départemental
- De mettre en œuvre des actions afin de renforcer les partenariats existants internes et externes à la Fondation et de développer de nouveaux réseaux notamment dans le champ de la santé (physique et psychique), de la culture, de la citoyenneté ou de l'accès au numérique (Actif Azur)
- De doter le service d'un logiciel métier qui simplifiera l'accès pour tous aux informations nécessaires dans le cadre de nos fonctions respectives (facilite le traitement des informations) et qui permettra de dégager du temps aux travailleurs sociaux pour se centrer davantage sur l'accompagnement des jeunes
- De mettre en œuvre un espace de réflexion propre aux travailleurs sociaux (analyse des pratiques et supervision) afin d'atténuer d'éventuelles tensions au sein de l'équipe et de dégager des pistes de travail dans l'accompagnement éducatif.
- De créer un espace de parole et de décision concernant les orientations du service, le travail mené, les aménagements à prévoir par le biais d'un Conseil de Vie Sociale.
- De renforcer la coopération avec le pôle adolescent que cela soit en termes de moyens, d'initiatives ou de projets
- D'initier les jeunes accueillis et l'équipe dans une démarche projet afin de réinventer régulièrement nos pratiques et favoriser l'implication des jeunes dans leur accompagnement dans le but d'être acteurs de leur devenir
- D'intensifier les actions collectives, activités ludiques, voire l'organisation de camps proposés aux jeunes accueillis. D'ailleurs, fort du constat que peu de jeunes MNA savent nager, une

travailleuse sociale du service (diplômée par ailleurs « Maître-Nageur, Sauveteur ») organisera des sessions de natation tout au long de l'année

- De proposer aux adolescents des espaces d'échanges sur les questions relatives à la sexualité, au consentement à la relation à l'autre en général, en partenariat avec le Carrefour Santé Jeunes
- De développer un réseau afin de pouvoir proposer davantage de solutions de logements aux jeunes sortants du dispositif (habitats participatifs, cohabitation intergénérationnelle, bailleurs privés, etc.)
- De mobiliser les membres de l'équipe du CSAPA autour d'actions collectives, directement sur les logements des jeunes, à la fois dans le traitement des conduites addictives, mais également en prévention. Il s'agira également de proposer à l'équipe du service MNA un temps de formation sur ces thèmes, dispensée par l'équipe du CSAPA
- De développer le travail engagé fin 2019 avec les CFA, afin de soutenir l'équipe enseignante dans leur proposition d'un apprentissage cohérent et individualisé adapté aux problématiques du public
- De permettre aux bénévoles d'intervenir différemment, de s'impliquer durablement en offrant des conditions d'exercice de qualité et la participation à des temps de réunions
- De continuer à former l'équipe sur des sujets variés (juridique, éducatif, santé psychique, etc.)
- De mettre en œuvre la réorganisation du secteur qui aura des incidences sur le fonctionnement actuel

Nous avons conscience que les objectifs sont ambitieux. La clé de la réussite dépendra de la constance, de la persévérance et de la détermination que nous mettrons dans nos actions. Nous allons nous confronter certainement à des difficultés, mais « chacune des difficultés rencontrées doit être l'occasion d'un nouveau progrès » (Pierre de Coubertin).

X - ANNEXE

LISTING DES APPARTEMENTS

LISTING DES APPARTEMENTS SERVICE MINEURS NON ACCOMPAGNES		
N°	**TYPE**	**ADRESSE DU LOGEMENT**
1	T2	45 Avenue Thiers, 06000 Nice. Ascenseur de gauche, 4ème étage, à droite en sortant de l'ascenseur
2	T3	10, rue Chanoine Rance Bourrey, 06100 NICE - Ascenseur de gauche, 2ème étage porte à droite
3	T3	5 Boulevard Henri Sappia, Bâtiment "ANJOU B5" 06100 NICE Ascenseur de droite, 7ème étage, première porte à gauche en sortant de l'ascenseur
4	T2	9, rue André Theuriet Prolongée, 06100 NICE - 1er étage à droite, dernière porte à droite
5	T2	157, rue de France 06000 NICE - Dernier étage (3ème)
6	T2	143, Boulevard Cessole 06100 Nice Bâtiment "Venise Entrée B C D" 4ème étage, porte en face de l'ascenseur
7	T2	45 Boulevard René Cassin 06200 Nice - Bât. A, 1er étage. En sortant de l'ascenseur à gauche, dernière porte à droite
8	T2	3 bis avenue Mirabeau 06000 Nice - 3 bis porte verte, entrée immeuble au bout de l'allée. 2ème étage en face
9	T2	19 Avenue de Saint Barthélemy 06100 Nice - 1er étage, à gauche, première porte à gauche
10	T2	8 Avenue René Boylesve 06100 Nice - Code entrée immeuble : 2407. 2ème étage droite
11	T2	9 Rue prince Maurice 06000 Nice - 1er étage au fond de la coursive, porte de droite
12	T2	44 Boulevard Joseph Garnier 06000 Nice 2ème étage, à gauche porte du milieu
13	T2	86 bis Boulevard Gambetta, 06000 Nice Bât. Au fond à gauche de la coursive. 3ème étage porte du milieu
14	T2	88 Boulevard de Cessole 06100 Nice - 4ème étage gauche, porte du milieu
15	T2	16 rue Miron 06000 Nice - 3ème étage gauche
16	T4	10 rue Reine Jeanne 4ème étage gauche
17	T3	7 rue Alsace Lorraine 06000 Nice - 1er étage gauche